















Parcours MAFE
Management Administratif et Financier des Entreprises













SOMMAIRE

1	Mot de bier	ivenue		5	
2	Candidature	Candidature			
		udiants 2.2.1	s d'accès relevant de « études en France » Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez à l'étranger Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez en France	6	
3	Inscriptions	S		7	
	3.1	Stagia	res Formation Continue ou Formation tout au long de la vie	7	
		3.1.1 3.1.2	Personnes dont le coût de la formation est pris en charge		
	3.2 3.3 3.4 3.5	Aména Carte e	nts boursiers agement des examens étudiant lidations : VA / VAPP / VES / VAE	8 8	
		3.5.1 3.5.2	La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP) La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Etudes Supérieures (VES)		
	3.6 3.7 3.8	Transfe	urs (libres) ert universitaire ation inscription	10	
		3.8.1 3.8.2 3.8.3	Droits d'inscriptions acquittés pour les diplômes nationaux Etudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription Etudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle	11	
4	Règler	nent gé	néral des études et des examens	11	
	4.1 4.2	_	sation des cursus générales applicables aux M3C de diplôme		
		4.2.1 4.2.2 4.2.3 4.2.4 4.2.5 4.2.6 4.2.7	Notation Deuxième session Capitalisation des unités d'enseignement (UE) et éléments constitutifs (ECUE) Mode de validation du diplôme Règles de compensation Poursuite d'études avec un semestre de retard Règles de redoublement	12 12 13 13 13	
	4.3 4.4 4.5	Mentio	ce à une épreuve on	14	
5	Cours	et orgar	nisation des examens	15	
	5.1	Accès	aux cours et messagerie universitaire	15	
		5.1.1	Les cours	15	
	5.2	Produc	tion des étudiants	15	
		5.2.1 5.2.2 5.2.3	Les productions des étudiants Plagiat Citations et reproductions d'œuvres	15	

	5.3	Organ	isation et lieux des examens	16
		5.3.1 5.3.2	Examens à Besançon Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer	16
		5.3.3	Télé-examens	
6			ion professionnelle - Stage	
7				
	7.1			
		7.1.1 7.1.2	Généralités Objectifs principaux	
	7.2	TOEIC		18
8	Calen	ıdrier gér	néral	19
9	Conta	acts pour	la filière	20
	9.1	Équipe	e pédagogique	20
10	Cana	ux de coi	mmunication et d'apprentissage	21
11	Prése	ntation o	de la formation	21
	11.1	Master	r1	22
	11.2	Master	r 2	22
		11.2.1 11.2.2 11.2.3 11.2.4	Objectifs principaux Débouchés Recrutement Organisation	22 22
12	Coût	de la fori	mation	23
13	М3С	et évalua	tions des connaissances	24
	13.1 13.2		ution des connaissances u récapitulatif des M3C	
14	Struc	ture du n	naster 1	25
15	Descr	ription de	es enseignements du master 1	26
16	Structure du master 2 43			43
17	Descr	Description des enseignements du master 2		44
18	Calen	drier des	s Examens	58
	18.1 18.2		r Finance parcours Manag admin finan ent 1re annéer Finance parcours Manag admin finan ent 2e année	
10	Gloss	airo		63

Le guide des études est un document annuel réalisé par le SUP-FC. Édition et direction de la publication : Fabrice Bouquet, directeur et Mathilde Bugnon-Henriet, directrice adjointe. Rédaction : Direction du SUP-FC, Service communication, Directrice des études, Responsable scolarité, Enseignants Conception : Services communication et informatique du SUP-FC



MOT DE BIENVENUE



Bonjour à toutes et tous,

C'est peut-être vos premiers pas dans votre démarche de reprise d'études, c'est un choix difficile et vous avez raison de prendre connaissance des informations présentes dans ce guide. Nous sommes le Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC¹) de l'Université de Franche-Comté². Nous proposons des formations universitaires pour obtenir des diplômes nationaux depuis 1966 à travers le Centre de Téléenseignement Universitaire. Fort de ce savoir-faire de plus de 50 ans, nous proposons aux équipes pédagogiques un accompagnement intégrant les évolutions pédagogiques dans le but de vous offrir un cadre cohérent. Ainsi, vous pouvez évoluer dans chaque enseignement facilement et bénéficier d'un suivi personnalisé. Nous sommes adhérents de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED³) regroupant les établissements d'enseignement à distance francophones. Notre université, membre fondateur de la Communauté de l'Université Bourgogne Franche-Comté⁴, forme chaque année plus de 1 500 étudiants dans cette modalité distancielle sur dix grands domaines couvrant avec 18 diplômes différents les niveaux du baccalauréat, de licence et de master. Chaque année, nous avons plus de 300 étudiants diplômés en fin de cycle avec des taux de réussite équivalent au présentiel.

Pour mieux répondre à vos attentes de public qualifié d'empêché, nous avons mis en place la demi-vitesse pour l'ensemble de nos diplômes. Avant de développer ce qu'est la demi-vitesse, je voulais revenir sur la notion d'empêché. Celle-ci regroupe toutes les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas suivre votre formation à cause de problèmes géographiques ou horaires. Cela pour différentes raisons comme être en emploi, éloigné de l'université, atteint d'une pathologie ou maladie, sportifs de haut niveau... ou toute raison vous restreignant dans vos horaires ou mobilité. Pourquoi la demi-vitesse, tout simplement pour être cohérent avec le fait que vous êtes empêché. Si vous ne pouvez pas suivre une scolarité classique, c'est que vous ne pouvez pas consacrer le même temps à vos études qu'un étudiant classique. Le vôtre est souvent de l'ordre de la dizaine d'heures en moyenne par semaine. C'est pourquoi nous vous proposons de la suivre selon votre rythme. Nous avons ainsi organisé de façon annuelle les enseignements qui sont dispensés habituellement sur un semestre. Non pas en étalant la durée de chaque enseignement, mais en organisant la temporalité de l'enchainement des modules enseignés. Ainsi votre charge de travail académique reste compatible avec vos autres activités. Il reste possible de suivre votre scolarité à vitesse classique ou en choisissant les modules que vous souhaitez suivre. De plus, nous proposons pour chaque diplôme des certifications qui peuvent compléter votre formation.

Ce guide est une source d'information importante synthétisant les éléments réglementaires, administratifs, techniques ou en lien avec votre scolarité en un seul lieu. Il contient surement la réponse aux questions que vous vous posez. C'est pourquoi je vous invite à consulter son sommaire pour trouver le thème en lien avec votre interrogation et ainsi obtenir votre réponse. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez nous contacter à travers l'un des différents canaux (mail, téléphone, réseaux sociaux, courrier postal...) mis à votre disposition.

La reprise d'étude est un choix courageux qui va nécessiter un investissement intellectuel et temporel important de votre part. C'est aussi la raison pour laquelle, nos équipes pédagogiques et administratives sont à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite de votre projet qu'il soit personnel ou professionnel.



Le directeur du SUP-FC Fabrice BOUQUET

- 1. https://sup-fc.univ-fcomte.fr
- 2. https://www.univ-fcomte.fr
- 3. https://www.fied.fr
- 4. https://www.ubfc.fr

2.1 - Conditions d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandée dans le dossier. La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission en licence. Pour les étudiants étrangers, il est possible qu'une demande d'admission préalable (DAP) en amont soit à faire (renseignements dans le paragraphe étudiants relevant de « études en France »).

Dans le cas particulier d'un accès au-delà du premier semestre, la commission statue au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, en étudiant une validation d'acquis au regard des titres requis.

Le titre requis pour l'accès en master première année (M1) est la licence de la mention, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur le parcours suivi. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2.2 Étudiants relevant de « études en France »

Les deux textes réglementaires suivants définissent les dispositions pour l'admission et l'inscription des étudiants étrangers à l'université :

- décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités (modifié le 25 mai 2013). Dispositions codifiées : Articles D612-11 à D612-18 du code de l'Éducation ;
- arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers.

2.2.1 • Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez à l'étranger

Pour s'inscrire en première année de licence dans une université française, une demande d'admission préalable (DAP) est obligatoire pour les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires. Vous devez remplir un dossier blanc téléchargeable sur le site du ministère de l'enseignement supérieur. La date limite de dépôt des dossiers est au mois de janvier précédent la rentrée (exemple 17 janvier 2021 pour une rentrée en septembre 2021). Vous contacterez le service culturel de l'ambassade de France (si plusieurs centres existent, les adresses vous seront fournies par ce service). C'est également ce service qui assure la distribution des dossiers d'admission préalable en premier cycle universitaire et l'organisation des épreuves du test de français.

2.2.2 • Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez en France

Vous contacterez le Service commun universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SCUIO) de l'université correspondant à votre premier choix de préférence, sauf si celle-ci se trouve dans une agglomération éloignée de votre domicile ; dans ce dernier cas vous pouvez vous adresser à une université située dans votre agglomération de résidence.

Si vous êtes soumis à la demande d'admission préalable et si vous êtes titulaire d'un visa long séjour étudiant/titre de séjour d'une durée de validité de un an minimum, c'est auprès du service scolarité étudiants étrangers de l'université de premier choix que vous pourrez retirer un dossier. Vous devrez remplir un dossier vert téléchargeable sur le site de l'enseignement supérieur. La date limite de dépôt des dossiers est au mois de janvier précédent la rentrée (exemple 17 janvier 2021 pour une rentrée en septembre 2021).

Pour tout complément d'informations, le site *https://www.campusfrance.org/fr* reprend l'ensemble de la procédure « étudier en France » suivant le pays dont vous êtes originaire.

Les inscriptions se déroulent de **début juillet jusqu'au 29 octobre 2021** comme indiqué dans la partie « calendrier général ». Le montant de celles-ci dépend du diplôme dans lequel vous vous inscrivez et de votre statut.

3.1 → Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est prise en charge ou non.

3.1.1 → Personnes dont le coût de la formation est pris en charge

Les différents cas sont :

- par l'employeur ou son Opérateur de Compétences (OPCO), au titre du Plan de Développement des Compétences, d'une reconversion ;
- par le Compte Personnel de Formation (CPF);
- par TRANSITIONS PRO (Projet de Transition Professionnelle ou dispositif démissionnaire).

La formation peut se dérouler Hors Temps de Travail (sur temps personnel) ou dans le cadre d'un congé spécifique avec accord de l'employeur (congés formation, congés examens, congés sans solde...).

3.1.2 • Personnes bénéficiant un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge

Selon les raisons suivantes :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire) ;
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue et Alternance de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX
http://formation-continue.univ-fcomte.fr

Courriel: sefocal@univ-fcomte.fr Accueil: 03 81 66 61 21

3.2 ← Étudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens. Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein (60 ECTS).

3.3 - Aménagement des examens

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant (qu'il soit définitif ou temporaire).

Si vous êtes dans un de ces deux cas, vous devez remplir le formulaire dédié, accompagné des pièces justificatives et les retourner au médecin du SUMPPS, de façon à ce que l'avis rendu par le médecin parvienne au SUP-FC, au plus tard au moment de l'inscription aux examens (voir le calendrier général). Le directeur de la composante pourra admettre des dérogations à ces délais pour prendre en compte des situations exceptionnelles.

Conformément à l'article D.612-27 du code de l'éducation, les demandes d'aménagement des usagers qui présentent un handicap ou un trouble de santé invalidant sont soumises pour avis au médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui est un médecin du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé de l'université (SUMPPS). Le médecin rend un avis, qui est adressé à l'usager et au directeur de la composante. Le directeur décide des aménagements accordés et notifie sa décision à l'usager. Les usagers bénéficiant d'un régime spécial se voient appliquer les modalités pédagogiques et les modalités de contrôle de connaissances et des compétences de la formation, à l'exception de celles spécifiées (par UE ou ECUE) et annexées dans la décision d'attribution du régime spécial prise par la composante.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire BP 1535 25009 BESANCON CEDEX **Téléphone :** +33 381 666 130

Courriel: sumpps@univ-fcomte.fr **ou** sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

3.4 ← Carte étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au SUP-FC en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un **sticker à coller** sur la carte leur sera transmis, il ne faut donc pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

3.5 Les validations : VA / VAPP / VES / VAE

Sources législatives L613-3 à L613-4, L613-5, L613-6 du code de l'éducation, sources réglementaires D613-38 à D613-50 et R613-32 à R613-37 du code de l'éducation.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

3.5.1 • La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)

Elle a pour objet d'autoriser à s'inscrire à un diplôme universitaire, sans avoir le titre requis, en faisant valider une expérience professionnelle, un acquis personnel ou toute formation suivie en France dans le privé, le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. L'étude de la demande et la proposition de la décision se font sur dossier et dépendent d'une commission pédagogique présidée par un professeur des universités.

La décision est valable pour l'année universitaire, dans l'établissement et la formation pour laquelle l'inscription est autorisée. La demande est incluse dans la demande d'admission à la formation auprès de la composante. Il existe cependant des réserves à ce dispositif. (La possibilité de VA doit être prévue dans la réglementation du diplôme ou du concours.

Pour les non titulaires du bac ou dispense, ni sportif de haut niveau : 2 ans d'interruption et 21 ans minimum à la date de la reprise d'études. Pour les candidats ayant déjà été inscrits et ayant échoué : 3 ans d'interruption avant accès année supérieure).

3.5.2 → La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Etudes Supérieures accomplies en France ou à l'étranger (VES) permettent l'octroi d'un ou d'une partie de diplôme national de l'enseignement supérieur.

Dans le cas de la VES, toute formation suivie en France et à l'étranger, dans le privé, dans le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée produit des acquis mobilisables pour la validation. L'étude de la demande et la proposition de la décision sont faites par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme. La démarche se fait auprès de la composante. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme mais la demande est gratuite. L'inscription se fait sous le régime de la formation initiale et avec un statut d'étudiant.

Dans le cas de la VAE, une durée minimale d'activité (un an exercée de façon continue ou discontinue) est nécessaire. Pour un même diplôme, une seule demande par année civile et par établissement est possible. Pour des diplômes différents, seulement trois demandes par année civile sont possibles.

Les acquis mobilisables pour la validation sont : expériences professionnelles et acquis personnels (dont études). L'étude de la demande et la proposition de la décision est faite par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme.

La démarche se fait auprès du Service de Formation Continue & Alternance. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme ainsi que des frais de suivi de VAE par le Service de Formation Continue & Alternance. L'inscription se fait sous le régime de la formation continue et avec un statut VAE.

Les coordonnées de ce service sont :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX
http://formation-continue.univ-fcomte.fr

Courriel: sefocal@univ-fcomte.fr Accueil: 03 81 66 61 21

3.6 ← Auditeurs (libres)

Application du 8° du IV de l'article L.712-3 et des articles L.811-1 et L.719-4 du code de l'éducation, le statut d'auditeur à l'université de Franche-Comté est défini ainsi :

Le statut d'auditeur permet de suivre des enseignements, organisé en présentiel et à distance, et de bénéficier des supports de cours mais pas de se présenter aux examens. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs : les composantes de l'UFC sont compétentes pour décider celles qu'elles leur rendent accessibles. Pour participer aux scrutins, l'auditeur régulièrement inscrit, doit faire une demande d'inscription sur les listes électorales.

Une seule inscription en tant qu'auditeur (libre) peut être prise par année universitaire. L'autorisation d'inscription sous statut d'auditeur est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'auditeur demande à suivre des enseignements.

L'inscription administrative ouvre droit à une inscription pédagogique (au moyen d'une fiche) permettant de suivre au maximum 4 unités d'enseignement au sein d'une seule et même composante. L'auditeur libre peut suivre les enseignements des cours magistraux et de certains travaux dirigés, selon accord de la composante. Dès lors que la composante a procédé à l'inscription pédagogique de l'auditeur, lui sont octroyés l'accès, en salle et en ligne, aux cours, supports de cours et ressources documentaires. Un auditeur ne peut être autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas assuré pour ces catégories d'enseignement.

Les auditeurs ne sont pas assujettis à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Le montant des droits d'inscription afférent à l'inscription administrative est fixé à 100 euros.

Au SUP-FC, l'auditeur s'acquitte, en plus des droits d'inscription, du montant des droits pédagogiques.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris les droits pédagogiques au SUP-FC) n'est autorisée pour les auditeurs (libres).

→ Frais d'accès aux cours pour une inscription non diplômante :

- Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
- Version électronique et cours papier (seulement pour les filières le proposant): 12,90 € par crédit ECTS

→ Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances :

France métropolitaine : 10 €
Europe ou DOM-TOM : 20 €
Reste du monde : 35 €

→ Frais d'envoi des supports de cours papier :

France métropolitaine : 15 €
Europe + DOM-TOM : 30 €
Reste du monde : 50 €

3.7 → Transfert universitaire

Le transfert correspond à la situation d'un étudiant régulièrement inscrit dans une année de diplôme dans un établissement qu'il désire quitter et qui demande à s'inscrire dans la même année de diplôme dans un établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert peut avoir lieu tant au premier semestre qu'à la fin de celui-ci et après (soit au second semestre). La régularité du transfert répond aux conditions de l'article D612-8 du code de l'éducation.

L'inscription ne peut être autorisée que lorsque les deux chefs d'établissement ont donné leur accord. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier (édition du dossier étudiant Apogée) de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. La scolarité déjà accomplie est prise en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil.

3.8 → Annulation inscription

En application des articles 18 et 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les critères généraux ont été définis par le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté lors de la séance du 08 octobre 2019. Le remboursement des droits d'inscription administrative s'opère selon les cas suivants :

3.8.1 • Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux

La demande doit être formulée par écrit avec accusé de réception et parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire, c'est-à-dire au plus tard le premier jour de la formation ou de la réunion de rentrée le cas échéant. Le remboursement est de droit. Une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

3.8.2 ➡ Étudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription

La demande de remboursement intégral des droits d'inscription acquittés par un étudiant ayant obtenu le statut de boursier de manière tardive est de droit. Aucun frais pour actes de gestion ne peut être retenu sur ce remboursement.

3.8.3 • Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle

Le remboursement des droits d'inscription de tous les usagers ayant obtenu une exonération sur demande et sur situation personnelle ne pourra intervenir qu'après communication de la décision prise par le président dans le cadre d'une procédure centralisée.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES ET DES EXAMENS

4.1 → Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires. Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question. Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question. Chacune des années de licence et de master peut être préparée en demi-vitesse (sauf exception).

C'est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier (« période 1 ») et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai (« période 2 »), soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

En validant un semestre complet par an, l'étudiant pourra bénéficier de la compensation par semestre quand cela est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant pourra s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2).

Cela ne change rien pour les étudiants à vitesse dite normale. Il y a des cours des 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, reportez-vous aux tableaux en début de présentation de diplôme.

Vous pouvez retrouver une présentation de la demi-vitesse sous forme d'une animation vidéo sur le site internet du SUP-FC dans la rubrique accueil CTU à l'adresse suivante :

https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu

4.2 → Règles générales applicables aux M3C de diplôme

4.2.1 → Notation

Notes éliminatoires et notes planchers, aucune note n'est éliminatoire, sous réserve des exceptions prévues par les textes suivants :

- en master, voir la section relative aux « règles de compensation » ;
- en licence, par les tableaux fixant les M3C du diplôme qui peuvent définir une note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE.

Report des notes de la première à la deuxième session :

- en deuxième session, une prise en compte partielle du contrôle continu de première session peut être prévue comme indiqué dans la partie spécifique à chaque diplôme. Elle peut porter sur la totalité des épreuves ou seulement sur une partie d'entre elles ;
- si un usager est défaillant à une évaluation de contrôle continu de première session, qui est prise en compte dans la note de la deuxième session, la note reportée est égale à zéro (ou neutralisée).

Les tableaux spécifiques à chaque diplôme mentionnent les situations de prise en compte du contrôle continu à la deuxième session.

Lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues à un élément constitutif d'une unité d'enseignement non validée est égale ou supérieure à 10/20, les notes de cet élément sont reportées de la première à la deuxième session.

Renonciation à une note ou un résultat, aucune renonciation n'est possible.

Les usagers ne doivent repasser que les épreuves non validées situées dans des éléments constitutifs non capitalisés, des unités d'enseignement non capitalisées, des semestres ou étapes (années) non acquis.

Conservation des notes, lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, les usagers peuvent conserver, pour un an à leur demande, le bénéfice des unités d'enseignement non acquises. Dans le cas particulier du master, la demande ne peut concerner que les notes égales ou supérieures à 8 sur 20. Cette demande doit être faite lors de la réinscription dans le diplôme l'année suivante.

4.2.2 • Deuxième session

Après application des règles de validation, de compensation et de report, les usagers ajournés en première session au diplôme, à l'étape (année), au semestre, ou à l'unité d'enseignement, doivent repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Cette disposition s'applique aussi bien en cas de résultats insuffisants qu'en cas d'absence à tout ou partie des épreuves de première session.

Les usagers qui ne se présentent pas aux épreuves de deuxième session se voient appliquer les règles relatives à l'absence aux examens.

Par principe, les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session. Cependant, par dérogation à ce principe, les tableaux des M3C peuvent préciser que la note et le résultat pris en compte correspondront au meilleur résultat entre la première et la deuxième session.

4.2.3 ← Capitalisation des unités d'enseignement (UE) et éléments constitutifs (ECUE)

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'usager y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

De même, sont capitalisables, dans les licences en six semestres et en master, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Les unités d'enseignement et éléments constitutifs dans lesquels l'usager n'a pas obtenu la moyenne gardent un résultat négatif et ne peuvent pas être capitalisés, même si l'usager a validé son semestre ou son année par compensation sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignement.

En cas de redoublement ou de modification de l'offre de formation, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'usager.

4.2.4 → Mode de validation du diplôme

L'usager peut obtenir son diplôme (DEUG - licence - maîtrise - master), soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation, soit par VAE. Le diplôme intermédiaire du DEUG correspond à la première et à la deuxième année de la licence ; le diplôme intermédiaire de maîtrise correspond à la première année du master.

La validation d'un diplôme confère la totalité des crédits européens prévue pour le diplôme, quel que soit son mode d'obtention.

4.2.5 → Règles de compensation

Pour la licence

Toutes les licences conservent la compensation semestrielle entre les UE sous réserve de notes planchers (note minimum à partir de laquelle la compensation s'applique) dont les valeurs sont précisées par UE dans les tableaux de M3C par diplôme. La mise en œuvre de la compensation annuelle entre les deux semestres d'une année est possible. Elle est précisée dans le tableau par diplôme.

Pour l'usager dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à la note minimale définie dans le tableau des M3C, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Pour le master

Il existe une compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres 7 et 8, 9 et 10), sauf lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 8/20.

La compensation par année ne s'exerce pas lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés.

Pour l'usager dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à 8/20, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de la première session puis sur ceux de la deuxième session lorsque celle-ci a lieu.

4.2.6 → Poursuite d'études avec un semestre de retard

Dans le cadre du cursus des licences en six semestres :

- la poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'usager à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'usager à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un usager qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Dans le cadre du cursus master en quatre semestres :

- la poursuite des études dans le deuxième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le premier semestre;
- la poursuite des études dans le quatrième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le troisième semestre ;
- en revanche, le passage dans le troisième semestre du master implique l'obtention préalable des deux premiers semestres sous réserve qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée du master 2ème année.

4.2.7 → Règles de redoublement

Le redoublement n'est pas de droit dans les formations sélectives. Les redoublants doivent candidater à nouveau dans la formation lorsque l'année est sélective.

4.3 → Absence à une épreuve

Le contrôle continu consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement. Le contrôle terminal prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'EC/UE, le semestre et l'année correspondants auront comme résultat «Défaillant «. Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concernée se voit attribuer la note 0/20 sur demande écrite de l'étudiant, sinon il reste « Défaillant ». Si l'absence est injustifiée, l'usager est considéré comme étant « défaillant » pour la session correspondante. Un étudiant « défaillant » dans une EC ou UE ne peut donc pas prétendre à la validation de l'unité d'enseignement concernée par son absence. Dans ce cas, il ne peut pas non plus valider le semestre ou le diplôme par compensation au titre de la session concernée.

Toutes les épreuves sont obligatoires: en cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, si l'absence est injustifiée, l'usager sera considéré soit comme étant « défaillant » à l'UE et au semestre sauf décision plus favorable. Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'usager pourra se voir appliquer la note de zéro, soit voir son épreuve neutralisée, soit se voir proposer une épreuve de remplacement.

Coefficients, dispenses et VES: Les coefficients des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC. Toute UE et tout EC obtenus par dispense se voient attribuer le coefficient O pour le calcul des résultats. Toute UE et tout EC obtenus par VES se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.

4.4 → Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré. La mention est établie suivant l'intervalle dans lequel est cette note. Les bornes de l'intervalle sont définies par les valeurs min et max du tableau suivant :

Mention	Min (inclus)	Max (exclus)
Passable	10	12
Assez Bien	12	14
Bien	14	16
Très Bien	16	

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

4.5 → Poursuite des études

Pour la licence :

- La poursuite d'étude en L2 (respectivement en L3) est de droit pour l'étudiant ayant validé la L1 (respectivement la L2) du même diplôme.
- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant. La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

Pour le master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 du même diplôme est validé selon les modalités d'admission.

5

COURS ET ORGANISATION DES EXAMENS

5.1 - Accès aux cours et messagerie universitaire

Pour accéder à vos cours et à votre boite mail universitaire, vous devez avoir activé votre compte universitaire. Vous pourrez ensuite accéder à l'ensemble depuis le site de l'ENT : http://ent.univ-fcomte.fr Pour cela, vous devez au préalable, vous authentifier avec votre identifiant et votre mot de passe.

Pour toutes vos questions, rendez-vous sur le site internet du SUP-FC, dans la rubrique CTU « Je suis étudiant au SUP-FC ».

5.1.1 ► Les cours

Les cours sont consultables de deux façons :

- en version électronique : l'accès est possible à partir du 11 octobre 2021 (correspondant au début des cours), sous réserve d'avoir finalisé l'ensemble de son inscription (administrative et pédagogique) ;
- en version papier : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé propose cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier cela dans la partie spécifique à votre diplôme dans le guide ou lors de votre inscription pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès la finalisation de votre inscription afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme.

Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans la partie spécifique du guide, une brève présentation de chaque unité d'enseignement, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation. En particulier, la publication ou la diffusion sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

5.2 → Production des étudiants

5.2.1 → Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

5.2.2 → Plagiat

La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

5.2.3 • Citations et reproductions d'œuvres

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.



5.3 • Organisation et lieux des examens

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (*http://ent.univ-fcomte.fr*) dans l'onglet CTU, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie calendrier général). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

5.3.1 ← Examens à Besancon

- Les examens ont lieu au SUP-FC à Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du SUP-FC.
- Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au SUP-FC pour les examens.

5.3.2 • Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site internet https://sup-fc.univ-fcomte.fr

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du SUP-FC. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération qui doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays où se trouve le centre d'examen ; c'est à l'étudiant qu'il appartient, **ayant sa demande** d'inscription, de vérifier les centres ouverts sur le site web du SUP-FC. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec la scolarité du SUP-FC et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, institut français...) pour solliciter son accord. Nous rappelons que le centre s'engage sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves. La simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves impose que le décalage horaire soit pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques. De plus le centre s'engage à expédier par colis express les copies au SUP-FC, une fois la session d'examens terminée (transporteur international défini par nos services). Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription pour validation. L'inscription ne pourra s'effectuer sans l'accord explicite du SUP-FC, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. Le SUP-FC accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné) en janvier, mai et août (en fonction du diplôme). L'envoi est fait par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, etc.).

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

Important : la possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays frontaliers comme la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse...

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

5.3.3 → Télé-examens

Une troisième modalité nécessitant un équipement spécifique est en place pour les examens. Elle est basée sur un principe de télésurveillance qui vous permet de composer vos contrôles terminaux chez vous. Pour bénéficier de la télésurveillance, vous pouvez informer la scolarité dès votre inscription. La procédure de validation est disponible à l'ouverture de la campagne de télésurveillance en amont de l'ouverture des inscriptions aux examens. En cas de doute vous pouvez faire un test préalable concernant le débit de votre connexion internet comme expliqué dans la FAQ dédiée sur notre site internet.

Toute la procédure pour les télé-examens se termine une semaine avant l'ouverture des inscriptions aux examens, en général un peu plus d'un mois et demi avant le début des épreuves.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - STAGE

Concernant les stages, vous devez prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités et faire valider votre sujet. Vous trouverez dans la partie spécifique les détails concernant le module stage lorsqu'il est présent dans votre formation.

Pour les salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants particuliers puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier des missions, menées par l'étudiant dans son contexte professionnel (ou pas nécessairement) en lien avec la formation, qui serviront comme support au travail attendu dans le cadre de cette unité d'enseignement. Le document administratif qui formalise cela est appelé un engagement pédagogique.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre scolarité.

7 CERTIFICATIONS

7.1 → PIX

7.1.1 • Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i). PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

- 1. Informations et données.
- 2. Communication et collaboration.
- 3. Création de contenu.
- 4. Protection et sécurité.
- 5. Environnement numérique.

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.

7.1.2 • Objectifs principaux

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

- 1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences ;
- 2. en s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Obtenir le PIX pour valoriser ses compétences numériques, le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation, votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves, l'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon. Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Site officiel du PIX : https://pix.fr/

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université. Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle «Préparation au PIX».

7.2 → TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du TOEIC.

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification. A l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification sur le site de l'Université de Franche-Comté dans un panel de différentes dates (en lien avec la période des examens du SUP-FC) afin d'obtenir le TOEIC officiel.

8

CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C).

DATE		
11-10-2021	Début des cours de la première période	
03-12-2021 au 13-12-2021	Inscription aux examens de la première période	
24-01-2022 au 28-01-2022	Première session d'examens de la première période	
31-01-2022	Début des cours de la deuxième période	
05-04-2022 au 15-04-2022	Inscription aux examens de la deuxième période	
16-05-2022 au 20-05-2022	Première session d'examens de la deuxième période	
13-06-2022 au 17-06-2022	Examen DAEU	
17-06-2022 au 27-06-2022	Inscription aux examens de deuxième session	
Deuxième session d'examen (pour les diplômes concernés) :		
22-08-2022 au 26-08-2022 Deuxième session d'examens des deux périodes		

Le DAEU ainsi que les masters 2 finance, mathématiques approfondies et FLE sont en session unique.

9 CONTACTS POUR LA FILIÈRE

Responsable filière: Evelyne Poincelot
Responsable pédagogique (M1): Thierry Roy
Responsable pédagogique (M2): Evelyne Poincelot

Scolarité de la filière : Nadège Mottas

Mail : (M1) : ctu-financem1@univ-fcomte.fr

Mail : (M2) : ctu-financem2@univ-fcomte.fr

Téléphone: 03.81.66.58.78

Adresse postale:

Université de Franche-Comté Bâtiment Bachelier Domaine de la Bouloie 25030 Besançon Cedex

Accueil téléphonique :

03.81.66.58.70

Tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 sauf jours fériés

9.1 - Équipe pédagogique

Enseignant	Qualité / Affectation
Oussama BARRAKAT	Maître de conférences Université de Franche-Comté
Dominique BOURGEON- RENAULT	Professeur des Universités en Sciences de Gestion Université de Bourgogne
Pascale BRENET	Maître de conférences IAE de Franche-Comté
Karine BRISSET	Professeur des Universités en Sciences Economiques Université de Franche-Comté
Anne-Laure CALARNOU	Professeur agrégé d'Economie et de Gestion IAE Franche-Comté
Jean-Baptiste CARTIER	Maître de conférences en Sciences de Gestion IAE de Lyon 3
Gerald DEMOULIN	Maître de conférences associé Université de Franche-Comté Chef de mission Audit interne Caisse d'épargne Bourgogne-Franche-Comté
Charles DUCROCQ	Professeur des Universités en Sciences de Gestion Université Paris Descartes
Romain GROSPERRIN	Expert-comptable
Loris GUERY	Maître de conférences Université de Lorraine
Souhir KHEMIR	Maître de conférences Université de Haute-Alsace
Karim MESSEGHEM	Professeur des Universités Université de Montpellier
Françoise PIERSON	Maître de conférences en Sciences de Gestion IAE de Franche-Comté
Benoît PIGÉ	Professeur des Universités en Sciences de Gestion IAE de Franche-Comté

Dominique POINCELOT	Maître de conférences en Sciences de Gestion IAE de Franche-Comté
Évelyne POINCELOT	Professeur des Universités en Sciences de Gestion IAE de Franche-Comté
Zaka RATSIMALAHELO	Maître de conférences en Sciences Économiques Université de Franche-Comté
Thierry ROY	Expert-comptable, Professeur agrégé d'Économie et Gestion IAE de Franche-Comté
Mohamed ZOUAOUI	Maître de conférences en Sciences de Gestion Université de Bourgogne

10

CANAUX DE COMMUNICATION ET D'APPRENTISSAGE

Lorsque vous vous adressez à la scolarité ou à un de vos enseignants, vous devez le faire avec l'adresse mail fournie par l'Université : *prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr* exclusivement. Il ne sera pas apporté de réponse aux mails envoyés à l'aide d'une adresse personnelle.

Dans l'objet du mail, vous devez faire figurer : le nom du parcours suivi ainsi que l'année (exemple : Licence AES – année L1) puis le sujet de votre demande. La courtoisie et la politesse sont de rigueur pour tout échange. **Avant de poser une question, relire le guide des études.**

La plateforme Moodle sert aux échanges avec les autres étudiants et les enseignants.

- L'espace CTU-GENERAL concerne les étudiants de l'ensemble des filières du SUP-FC.
- L'espace Finance est spécifique à la filière Finance (master 1 et master 2).

Dans chacun de ces espaces, le Forum des étudiants vous permet de communiquer avec les autres étudiants, il ne permet pas de contacter les enseignants. Le Forum des nouvelles permet lui à l'administration de diffuser des informations générales.

Pour tout échange d'informations concernant un cours précis, soit avec l'enseignant, soit avec les autres étudiants, vous disposez dans l'espace-cours concerné d'un **forum d'échanges**. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation de ce forum d'échanges est préférable. Le **forum annonces** permet à l'enseignant de vous fournir d'éventuelles indications.

La plateforme Moodle est l'outil qui vous permet d'accéder aux cours : l'ensemble des éléments qui vous permettront de travailler est disponible sur Moodle, dans l'espace-cours concerné.

Veillez bien à consulter toutes les rubriques sur l'espace Moodle car le document envoyé (sur demande) sous forme papier n'est qu'une partie des éléments disponibles : par exemple, les documents annexes, les TD, les sujets et les corrigés sont disponibles uniquement sur Moodle.

11

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

11.1 → Master 1

Le Master 1 n'est pas d'une formation spécialisée. Elle vise à donner les fondements d'une compréhension théorique et pratique de la gestion.

11.2 ► Master 2

11.2.1 → Objectifs principaux

Le Master spécialité Finance en Entreprise a pour vocation d'offrir aux étudiants possédant déjà le plus souvent une formation générale en gestion une spécialisation professionnelle dans les domaines de la Finance, de la Comptabilité et du Contrôle de gestion. La formation vise à former plus particulièrement des cadres opérationnels administratifs et financiers en entreprises, des contrôleurs de gestion financiers et des analystes financiers en Banque.

Les débouchés se situent aussi bien dans les PME-PMI que dans les entreprises de taille plus élevée en exerçant des fonctions de direction administrative et financière, de contrôleur de gestion, de trésorier, ainsi que, par exemple, dans des entreprises et collectivités publiques.

Elle permet de fournir des débouchés dans divers secteurs d'activité au sein d'entreprises de taille suffisamment importante, ou dans des organisations de taille plus modeste où la complexité des activités justifie son existence (sociétés de service, PME industrielles, ...), au niveau national ou régional. Elle permet aux étudiants d'acquérir une capacité d'analyse, de prise de décision et de synthèse.

11.2.2 → Débouchés

Le Master de Sciences de Gestion spécialité Finance vise à répondre à un besoin national de cadres supérieurs en Gestion Financière, de cadres comptables et bancaires :

- dans les PME-PMI : direction administrative et financière, contrôleur de gestion...
- dans les grandes entreprises industrielles, commerciales, grande distribution : direction administrative et financière, contrôleur de gestion, responsable comptable et fiscal, contrôleur financier, trésorier d'entreprise...
- éventuellement dans la Banque-Assurance : chargé de clientèle privée, d'entreprise ou des professionnels, analyste crédit (pôle risques, pôle mise en oeuvre des crédits), cadre dans un service de production bancaire, responsable comptabilité des instruments financiers...
- dans les cabinets, les sociétés de bourse, les institutions financières : cadre comptable, auditeur, commissaire aux comptes, conseil financier, spécialiste des opérations haut de bilan, spécialistes des marchés dérivés...
- dans les entreprises publiques, collectivités locales : responsable administratif et financier, comptable, contrôleur de gestion...

11.2.3 → Recrutement

Le Master 2 spécialité Finance est ouvert sur examen du dossier et sélection aux étudiants titulaires d'un master M1 dans les disciplines des sciences de gestion, sciences économiques, droit, AES ou d'un niveau bac+4. Les dossiers doivent être déposés pendant la période où sont ouvertes les candidatures.

11.2.4 → Organisation

Le Master 2 se déroule en 2 ans.

La première des deux années comporte les unités 1, 2, 3 et 4 du semestre 9, la seconde année comporte l'unité 5 du semestre 9 et le stage du semestre 10.

Le semestre 9 (administratif) s'étale ainsi pédagogiquement sur 1,5 année, de septembre de l'année n à fin janvier de l'année n + 2. Le semestre 10 (administratif) est constitué uniquement d'un stage de 4 à 6 mois, qui doit impérativement se terminer avant le 31 août de l'année universitaire.

12 COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

- → **Droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2021-2022 :
 - 243 € pour une inscription en master,
 - 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),

ightarrow Droits pédagogiques :

- Frais d'accès aux cours
 - pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS pour la version électronique seule ; 7,00 € par crédit ECTS pour la version électronique et le cours papier
 - pour une inscription non diplômante :
 - Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
 - Version électronique et cours papier : 12,90 € par crédit ECTS
 - pour une inscription au titre de la Formation Continue, veuillez contacter le service SeFoC'Al à l'adresse : **sefocal@univ-fcomte.fr**
- Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances

France métropolitaine : 10 €
Europe ou DOM-TOM : 20 €
Reste du monde : 35 €

Frais d'envoi des supports de cours papier

France métropolitaine : 15 €
Europe + DOM-TOM : 30 €
Reste du monde : 50 €

- Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 périodes par an)
- Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) : 92 € (sujet à modification).

ATTENTION! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site: http://cvec.etudiant.gouv.fr/

• Consultation de copies : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne, auquel s'ajoutent 2,20 € de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- la carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** SUP-FC dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB: 10071-25000-00001002577-08

IBAN: FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708

BIC: TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l'**Agent comptable de l'Université de Franche-Comté**.

13

M3C ET ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES

13.1 • Évaluation des connaissances

Veuillez consulter le guide qui sera associé à votre dossier d'inscription.

L'évaluation résulte d'examens sous la forme d'épreuves écrites communes à tous les étudiants. Elles ont lieu en :

- janvier, mai et août pour le master 1 Finance
- janvier et mai pour le master 2 Finance (session unique = pas de session de rattrapage).

Leur durée est de 2 heures pour chaque élément pédagogique.

Les devoirs sont facultatifs sauf pour les étudiants boursiers ou relevant de la Formation continue (et qui doivent donc impérativement envoyer leur travail au secrétariat Finance ou, le cas échéant, sur Moodle). Quel que soit le statut de l'étudiant, la note finale pour un élément ne tient pas compte de la note obtenue au devoir.

13.2 Tableau récapitulatif des M3C

Le tableau récapitulatif des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) peut être téléchargé sur le site web du SUP-FC, rubrique «Je suis étudiant au SUP-FC, Comment se passent les évaluations ?».

4 STRUCTURE DU MASTER 1

PERIODE INTITULE CREDITS

Master finance semestre 7

▼	VVJ7VI - FINANCE D'ENTREPRISE	6.0
1	VVJ7EPTF - Politique et théorie financière	2.0
1	VVJ7ECV - Création de valeur	2.0
1	VVJ7ECIF - Choix d'investissement et de financement	2.0
▼	VVJ7V2 - GESTION COMPTABLE ET FISCALE	6.0
1	VVJ7EGF - Gestion fiscale	3.0
1	VVJ7ECFA - Consolidation, fusion et acquisition	3.0
▼	VVJ7V3 - MANAGEMENT	6.0
2	VVJ7EPAM - Planification et action marketing	3.0
2	VVJ7ESTR - Stratégie	3.0
▼	VVJ7V4 - OUTILS	6.0
2	VVJ7ESIE - Systèmes d'information et Progiciel de Gestion Intégré	3.0
2	VVJ7ESG - Statistique de gestion	3.0
▼	VVJ7V5 - CONTRÔLE DES ORGANISATIONS	6.0
2	VVJ7ECG - Contrôle de gestion	3.0
2	VVJ7EEE - Économie des entreprises	3.0

Master finance semestre 8

VVJ8VI - GESTION DES ENTREPRISES6.01VVJ8ERS - Relations sociales3.01VVJ8EGR - Gestion des rémunérations3.07VVJ8V2 - OUTILS6.01VVJ8EMF - Mathématiques financières3.01VVJ8EAFC - Analyse financière des comptes consolidés3.0AVVJ8E3 - ANGLAIS6.07VVJ8V4 - FINANCE6.02VVJ8EMFG - Marchés financiers et gestion de portefeuille3.02VVJ8EFI1 - Finance internationale 13.07VVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION6.02VVJ8ERPP - Reporting et pilotage de performance3.0			
1VVJ8EGR - Gestion des rémunérations3.07VVJ8V2 - OUTILS6.01VVJ8EMF - Mathématiques financières3.01VVJ8EAFC - Analyse financière des comptes consolidés3.0AVVJ8E3 - ANGLAIS6.07VVJ8V4 - FINANCE6.02VVJ8EMFG - Marchés financiers et gestion de portefeuille3.02VVJ8EFII - Finance internationale 13.07VVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION6.0		VVJ8VI - GESTION DES ENTREPRISES	6.0
vVVJ8V2 - OUTILS6.01VVJ8EMF - Mathématiques financières3.01VVJ8EAFC - Analyse financière des comptes consolidés3.0AVVJ8E3 - ANGLAIS6.0vVVJ8V4 - FINANCE6.02VVJ8EMFG - Marchés financiers et gestion de portefeuille3.02VVJ8EFII - Finance internationale 13.0vVVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION6.0	1	VVJ8ERS - Relations sociales	3.0
1VVJ8EMF - Mathématiques financières3.01VVJ8EAFC - Analyse financière des comptes consolidés3.0AVVJ8E3 - ANGLAIS6.0TVVJ8V4 - FINANCE6.02VVJ8EMFG - Marchés financiers et gestion de portefeuille3.02VVJ8EFII - Finance internationale 13.0TVVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION6.0	1	VVJ8EGR - Gestion des rémunérations	3.0
1VVJ8EAFC - Analyse financière des comptes consolidés3.0AVVJ8E3 - ANGLAIS6.0TVVJ8V4 - FINANCE6.02VVJ8EMFG - Marchés financiers et gestion de portefeuille3.02VVJ8EFI1 - Finance internationale 13.0TVVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION6.0		VVJ8V2 - OUTILS	6.0
A VVJ8E3 - ANGLAIS 6.0 VVJ8V4 - FINANCE 6.0 VVJ8EMFG - Marchés financiers et gestion de portefeuille 3.0 VVJ8EFI1 - Finance internationale 1 3.0 VVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION 6.0	1	VVJ8EMF - Mathématiques financières	3.0
vVVJ8V4 - FINANCE6.0vVVJ8EMFG - Marchés financiers et gestion de portefeuille3.0vVVJ8EFII - Finance internationale 13.0vVVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION6.0	1	VVJ8EAFC - Analyse financière des comptes consolidés	3.0
2 VVJ8EMFG - Marchés financiers et gestion de portefeuille 3.0 2 VVJ8EFII - Finance internationale 1 3.0 ▼ VVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION 6.0	Α	VVJ8E3 - ANGLAIS	6.0
2 VVJ8EFI1 - Finance internationale 1 3.0 ▼ VVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION 6.0		VVJ8V4 - FINANCE	6.0
▼ VVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION 6.0	2	VVJ8EMFG - Marchés financiers et gestion de portefeuille	3.0
	2	VVJ8EFI1 - Finance internationale 1	3.0
2 VVJ8ERPP - Reporting et pilotage de performance 3.0	▼	VVJ8V5 - PILOTAGE ET DÉCISION	6.0
	2	VVJ8ERPP - Reporting et pilotage de performance	3.0
2 VVJ8ECGA - Comptabilité de gestion approfondie 3.0	2	VVJ8ECGA - Comptabilité de gestion approfondie	3.0

Les périodes :

Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
Enseigné en période 2 (février à mai)
Enseigné toute l'année (octobre à mai)

15 DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 1

VVJ7VI	Finance d'entreprise	
		CREDITS: 6.0 ECTS
• ler	Semestre	

EST COMPOSÉ DE :

VVJ7V1: Finance d'entreprise

→Politique et théorie financière

VVJ7EPTF | 2.0 ECTS | Période:1

Enseignant: Dominique POINCELOT, Evelyne POINCELOT

DESCRIPTION:

Partie 1 : Le diagnostic de la rentabilité

Analyse de la formation du résultat

Diagnostic de la rentabilité financière

Partie 2: Le diagnostic du risque

Analyse du risque d'exploitation

Analyse du risque financier

Analyse du risque de faillite

OBJECTIFS:

Savoir construire un TSIG et connaître la signification des principaux soldes (valeur ajoutée, EBE, résultat d'exploitation, résultat courant...) et analyser la formation du résultat

Comprendre et utiliser la relation de l'effet de levier pour faire le diagnostic de la rentabilité financière

Faire le diagnostic de la rentabilité économique

Connaître les déterminants du risque financier et du risque d'exploitation

Savoir diagnostiquer le risque de faillite au moyen des analyses statique et dynamique

Savoir construire et interpréter un bilan patrimonial et un bilan fonctionnel, un tableau de financement et un tableau de flux de trésorerie

BIBLIOGRAPHIE:

- G. Charreaux, Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème édition, 2014.
- C. Hoarau, Maîtriser le diagnostic financier, ed. Groupe Revue fiduciaire, 3ème édition, 2008.
- P. Vernimmen, Finance d'entreprise, ed. Dalloz, 14ème édition, 2016.

→Création de valeur

VVJ7ECV | 2.0 ECTS | Période : 1

Enseignant: Evelyne POINCELOT

DESCRIPTION:

PREMIERE PARTIE : Présentation des mesures de création de valeur ou de la performance et utilisation de ces mesures dans une logique de pilotage et de mesure de performance

Présentation des mesures de création de valeur ou de la performance avec leurs avantages et inconvénients respectifs

Les critères boursiers (MVA, PER...)

Les critères comptables (ROIC, ROE,)

Les critères économiques (EVA, VAN...)

Synthèse avec exercices

Utilisation de mesures de création de valeur dans une logique de pilotage et/ou de mesure des performances

Les indicateurs globaux utilisés en contrôle de gestion : présentation (Bénéfice résiduel et ROI) et comparaison

L'utilisation de l'EVA dans une logique de pilotage (étude de cas)

Le rôle des indicateurs non financiers

La restructuration des conditions commerciales et financières : étude de cas

DEUXIEME PARTIE : Utilisation des mesures de création de valeur ou performance dans une logique d'évaluation des entreprises

Les objectifs de l'évaluation de l'entreprise : les principaux contextes

L'approche financière (ou méthode d'actualisation des flux)

Les approches patrimoniale et mixte

L'approche comparative ou la méthode des comparables...

OBJECTIFS:

Connaître les indicateurs mesurant la création de valeur ou la performance : avantages et inconvénients respectifs;

Utilisation des mesures de créations de valeur dans le cadre d'opérations de restructuration ;

Utilisation des mesures de création de valeur dans une logique de pilotage (étude de cas);

Utilisation des mesures de création de valeur ou d'évaluation de la performance dans une logique d'évaluation des entreprises (objectifs et méthodes ¿ approches financière, patrimoniale et mixte, comparative...)

Limites des mesures exposées précédemment : rôle des indicateurs non financiers.

Connaître les principales méthodes d'évaluation.



BIBLIOGRAPHIE:

Cherif M., Dubreuille S. (2009), Création de valeur et capital-investissement, Ed. Pearson, collection sciences de gestion.

De La Bruslerie H. (2006), Analyse financière : information financière et diagnostic, ed. Dunod.

Denglos G. (2003), La création de valeur : modèles, mesure, diagnostic, ed. Dunod, 228 p.

Ehrbar A. (2000), EVA: les défis de la création de valeur, ed. Village mondial, 236 p.

Hoarau C., Teller R. (2001), Création de valeur de l'entreprise et management de l'entreprise, Vuibert.

Hoarau C. (2008), Analyse et évaluation financières des entreprises et des groupes, Vuibert, 387 p.

Legros G. (2012), Ingénierie financière, ed. Dunod

Juguet V., Girardon P., Onnee S. (2009), Evaluation d'entreprises, ed. Pearson, coll. Gestion appliquée.

Vielle J.N (2012), Valorisation des entreprises en temps de crise, Economica, coll. Connaissance de la gestion

LECTURES PERTINENTES

Albouy M. (1999), Théorie, applications et limites de la mesure de la création de valeur, Revue française de Gestion, janv-fév., p. 81-89.

Charreaux G., Desbrieres Ph. Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale, Revue Finance, Contrôle, Stratégie, vol.1, n°2, p. 57-88.

Poincelot E., Utilisation des critères non financiers pour évaluer ou piloter la performance: une analyse théorique, (coll. G. Wegmann), Comptabilité, Contrôle, Audit, vol. 11, n° 2, Décembre 2005, p.109-125.

Poincelot E., Les motivations des managers utilisant des critères non financiers : une analyse empirique, Comptabilité, Contrôle, Audit, (coll. G. Wegmann), vol. 14, n° 1, Juin 2008, p.69-92.

→Choix d'investissement et de financement

VVJ7ECIF | 2.0 ECTS | Période:1

Enseignant: Mohamed ZOUAOUI

VVJ7V2 Gestion comptable et fiscale

CREDITS: 6.0 ECTS

• 1er Semestre

VVJ7V2: Gestion comptable et fiscale

EST COMPOSÉ DE:

→Gestion fiscale

VVJ7EGF | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant: Thierry ROY

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

DESCRIPTION

Les français ont coupé la tête de leur roi au motif principal de l'inéquité du système fiscal! Et avant cela, ce sont notamment les privilèges fiscaux que la Révolution française abolit, la nuit du 4 août 1789, pour aboutir au principe d'une "contribution commune indispensable (...) également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés". L'impôt sur le revenu des particuliers, même si il représente une faible part des recettes de l'État (20 %), tient le rôle de premier symbole de la fiscalité puisqu'il est le seul impôt progressif. En outre, il constitue un élément clef de l'attractivité de la France et de sa capacité à générer de la croissance économique. Il est donc politiquement extrêmement sensible puisqu'il finance les services collectifs et assure la solidarité, et fait l'objet d'une véritable exubérance règlementaire. De plus, il est "déclaratif" de sorte que chaque citoyen, même non imposable, doit communiquer ses revenus à l'administration et donc en maîtriser toutes les arcanes, sans même parler des chargés de clientèle en banque, des experts comptables ou des conseillers juridiques qui sont amenés dans le cadre de leur activité professionnelle à optimiser la situation fiscale de leurs clients. Pourtant, le constat du 11e rapport du conseil des impôts de 1990 selon lequel "Cet impôt est malade de sa complexité et de l'inégalité de sa répartition" est toujours d'actualité plus de 15 ans après.

OBJECTIFS:

Appréhender les règles d'impositions des revenus des particuliers, afin d'être à même de bâtir une véritable "stratégie fiscale".

PLAN DU COURS :

Introduction.

Chapitre 1 : Principes généraux de l'IR.

Chapitre 2 : Détermination du résultat net de chaque catégorie de revenu.

Chapitre 3 : Détermination du revenu net imposable.

Chapitre 4 : Calcul et paiement de l'impôt.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE:

Précis de fiscalité des entreprises, Cozian, Litec, dernière édition. Mémento Fiscal, Francis Lefebvre, dernière édition. Revue Fiduciaire.

→Consolidation, fusion et acquisition

VVJ7ECFA | 3.0 ECTS | Période:1

Enseignant: Romain GROSPERRIN



CREDITS : 6.0 ECTS

ler Semestre

VVJ7V3: Management

EST COMPOSÉ DE:

→Planification et action marketing

VVJ7EPAM | 3.0 ECTS | Période: 2

Enseignant: Dominique BOURGEON-RENAULT

DESCRIPTION:

Titre 1 ¿ Le marketing stratégique

Chapitre I ¿ Le Plan Marketing

Définition du Marketing, la construction d'un plan marketing, Swot Analysis, environnement externe et environnement interne

OBJECTIFS:

Savoir définir le concept de marketing

Savoir analyser un marché

Maîtriser l'approche de l'environnement interne et externe d'une entreprise

Savoir définir une stratégie et maîtriser les leviers d'action (marketing opérationnel)

Connaître la phase de contrôle en marketing

BIBLIOGRAPHIE:

ENCYCLOPÉDIES

Heifer J.P. et Orsoni J., Encyclopédie du management, Paris, Vuibert.

Joffre P. et Simon Y., Encyclopédie de la gestion, Paris, Economica.

Encyclopédie de la gestion et du management, Paris, Dalloz-Sirey

MANUELS GÉNÉRAUX

Bon J. et Grégory P., Techniques marketing, Paris, Vuibert.

Darmon R., Laroche M. et Petrof J., Le marketing. Fondements et applications, Montréal, McGraw-hill.

Dayan A. et al., Marketing, (4ème éd.), Pans, Puf.

Dubois P.L et Jolibert A., Le marketing. Fondements et pratique, Paris, Economica.

Gregory P., Marketing, Paris, Dalloz (Mémento).

Helfer J.P. et Orsoni J., Marketing, Paris, Vuibert.

Kotler P. et Dubois B., Marketing Management, Paris, Publi-Union.

McCarthy E.J. et Perreautt W.D., Le marketing. Une approche managériale, Paris, Economica.

Merunka D., Décisions marketing, Paris, Dalloz.

Micallef A. Le marketing, Paris, Litec.

Vernette E., Marketing Fondamental, Paris, Eyrolles Université.

STRATÉGIE MARKETING

Badot O. et Cova B., Le néo-marketing, Paris, ESF.

Lambin J.J., Le marketing stratégique, Paris, McGraw-Hill.

Ries A. et Trout J., Le positionnement, Paris, McGraw-Hill.

Lendrevie J., Lindon D. et Laufer R., Mercator. Théorie et pratique du marketing,Paris, Dalloz.

→Stratégie

VVJ7ESTR | 3.0 ECTS | Période : 2 Enseignant : Karim MESSEGHEM



VVJ7V4	Outils
	- G G G G G

CREDITS: 6.0 ECTS

• 1er Semestre

VVJ7V4: Outils

EST COMPOSÉ DE:

→Systèmes d'information et Progiciel de Gestion Intégré

VVJ7ESIE | 3.0 ECTS | Période: 2

Enseignant: Oussama BARAKAT

DESCRIPTION:

1. Introduction

Analyse systémique de l'entreprise

- 2. Le système d'information
- Fonctions du SI
- Rôles du SI
- Qualités d'un SI
- 3. Architecture des SI
- Architecture 1 Tiers
- Architecture 2 Tiers
- Architecture 3 Tiers
- 4. Management de projet & SI
- Définition
- Architecture des ERP Mise en place d'un projet ERP

OBJECTIFS:

Acquérir la « culture » Système d'Information

Être capable d'analyser des solutions commerciales et de dialoguer avec des fournisseurs de solutions logicielles

Intégrer un logiciel au sein d'un SI existant

Savoir identifier des flux d'information

Pouvoir collaborer à la mise en place d'un SI

Appréhender un SI à haut niveau, dans sa globalité

Avoir un minium de connaissances techniques pour mieux comprendre les problèmes à plus bas niveau

→Statistique de gestion

VVJ7ESG | 3.0 ECTS | Période: 2

Enseignant: Zaka RATSIMALAHELO

DESCRIPTION:

Introduction

Estimation: Estimation d'un paramètre; Intervalles de confiance.

Tests: Tests d'hypothèses; Test sur la moyenne d'une population; Test sur une proportion dans une population; Test d'égalité des moyennes; Test d'égalité des proportions; Test d'justement à une loi et test d'indépendance de deux variables qualitatives.

Régression: Régression linéaire simple; Exemples; Estimation des paramètres inconnus du modèle; Tests de signification; Prévision.

OBJECTIFS:

L'objectif du cours est de donner aux étudiants une introduction conceptuelle à la statistique et à ses applications. Le cours insiste sur la pratique, sur la mise en œuvre des techniques statistiques tout en apportant les fondamentaux indispensables à leurs utilisations pertinentes.

BIBLIOGRAPHIE:

Anderson, David, R., Sweeney, Dennis, J., et Williams Thomas A. (2013) ¿ Statistiques pour l'économie et la gestion ¿ Ed. De Boeck Université, 6e éd., Bruxelles.

VVJ7V5 Contrôle des organisations

CREDITS: 6.0 ECTS

• 1er Semestre

VVJ7V5: Contrôle des organisations

EST COMPOSÉ DE :

→Contrôle de gestion

VVJ7ECG | 3.0 ECTS | Période: 2

Enseignant: Anne-laure CALARNOU

DESCRIPTION:

Séance 1 : Les enjeux de l'information

Séance 2 : Les Organisations et les acteurs concernés par le contrôle de gestion

Séance 3 : Les fonctions du contrôle budgétaire

Séance 4 : Les étapes préalables à l'élaboration des budgets

Séance 5 : La construction et l'élaboration des budgets

Séance 6 : Le choix des structures organisationnelles

Séance 7 : La mesure des réalisations et l'évaluation de la performance

Séance 8 : Le reporting

Séance 9 : L'horizon du contrôle budgétaire et le rolling forecast

Séance 10 : L'intégration d'une approche stratégique et opérationnelle, le balanced scorecard

OBJECTIFS:

Comprendre l'intérêt et les limites d'une approche par le contrôle budgétaire. Connaître les différentes étapes d'élaboration d'un budget et les outils de contrôle budgétaire. Maîtriser la démarche de construction d'un tableau de bord pour le reporting et le contrôle de gestion.

BIBLIOGRAPHIE:

Pigé Benoît (2011), Reporting et contrôle budgétaire, 2e édition, <u>éditions EMS</u> (Management & Société), Les Essentiels de la Gestion.

→Économie des entreprises

VVJ7EEE | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant: Karine BRISSET-MERTZ

DESCRIPTION:

Pour de futurs cadres d'entreprise ou de futurs dirigeants, il est important de pouvoir analyser les comportements stratégiques des entreprises, de comprendre l'impact d'une décision stratégique sur l'environnement concurrentiel d'un secteur, d'analyser les forces et faiblesses d'une entreprise, les menaces qui pèsent sur elle face à la stratégie des concurrents.

Il est également primordial de pouvoir établir un audit interne sur les forces et faiblesses de l'organisation, sur les capacités internes de l'entreprise à appréhender son environnement externe : problèmes d'information, de communication, de coordination interne des actions. L'organisation interne est-elle en adéquation avec l'environnement concurrentiel dans lequel l'entreprise se trouve, me permet-elle de mettre en place la stratégie adoptée ou doit-elle évoluer ?

L'objectif de ce cours est de vous apporter des réponses méthodologiques à toutes ces problématiques pour vous permettre d'appréhender le monde de l'entreprise en maîtrisant l'environnement interne et concurrentiel dans lequel vous allez être confronté.

Sur le plan méthodologique, nous utiliserons à la fois les outils d'analyse de l'économie industrielle et du management.

Dans une première partie, nous nous intéresserons à l'évolution du concept de firme (ch1) et des modes organisationnels internes aux entreprises ainsi qu'à l'évolution des relations interorganisationnelles (ch. 2). Chaque chapitre nécessitera un travail personnel de 5h et pourra être complété par la lecture d'articles sur les sujets abordés.

La seconde partie portera sur les relations stratégiques entre firmes. Il s'agit de comprendre dans un premier temps ce qu'on entend par l'adoption d'un comportement stratégique, la manière dont l'analyse économique étudie les relations stratégiques inter-firmes dans un contexte de concurrence imparfaite (où les firmes ont un certain pouvoir de marché). Cela nous permettra d'étudier les barrières à l'entrée et de mieux appréhender les relations verticales entre les entreprises de production et de distribution (ch. 3). Nous analyserons ensuite l'évolution des rapports de force entre producteurs et distributeurs (ch. 4) et l'impact sur la concurrence.

OBJECTIFS:

- Etre capable d'analyser les avantages et inconvénients de différents modes organisationnels de la firme
- Identifier les nouveaux modes organisationnels et leur impact sur la performance stratégique des entreprises
- Analyser les enjeux stratégiques et les interactions stratégiques entre firmes
- Identifier les stratégies d'entreprise susceptibles de modifier le rapport de force et éventuellement de constituer une barrière stratégique à l'entrée

VVJ8V1	Gestion des entreprises	
		CREDITS: 6.0 ECTS
• 2è	me Semestre	
VVJ8V1	: Gestion des entreprises	
EST COM	IPOSÉ DE :	
→F	Relations sociales	
,	VVJ8ERS 3.0 ECTS Période : 1	
	Enseignant: Francoise PIERSON	
	DESCRIPTION :	
	DESCRIPTION: Introduction	
	La problématique de l'action collective	

L'objectif de ce cours est de permettre à des managers d'être capables d'analyser les caractéristiques de l'action collective qui prend place au sein de l'entité qu'ils encadrent et de l'organisation toute entière mais aussi d'être capables de gérer les conflits.

BIBLIOGRAPHIE:

OBJECTIFS:

Un cas d'action collective : les conflits et leur gestion

Landier H. (2013), La management du risque social ¿ Eviter les tensions et le désengagement, Eyrolles, Paris.

→Gestion des rémunérations

VVJ8EGR | 3.0 ECTS | Période:1

Enseignant: Loris GUERY

DESCRIPTION:

- 1. Les modèles de relations au travail : une importance relative de la rémunération au fil du temps
- 2. Les rémunérations : une problématique RH en lien avec la gestion des effectifs et des compétences
- 3. Les composantes de la rémunération et le suivi de la masse salariale
- 4. Le contrôle de gestion sociale comme outil de suivi des effets des choix de rémunération

OBJECTIFS:

L'objectif du cours est tout d'abord de faire en sorte que les étudiants connaissent les différentes composantes du mix-rémunération et soient en mesure d'analyser les évolutions de la masse salariale d'une année à l'autre. Plus largement, les étudiants seront en mesure d'opérer des choix en matière de composition de la rémunération pour les différentes catégories de salariés, et ce en fonction des caractéristiques de l'entreprise et des autres pratiques de gestion des ressources humaines, de manièreà aboutir à un système de gestion des ressources humaines cohérent et aligner avec la stratégie de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE:

Saint-Onge S., Thierault R. (2014), Gestion de la rémunération ; théorie et pratique, Gaetan Morin.

VVJ8V2 Outils

___ CREDITS: 6.0 ECTS

• 2ème Semestre

VVJ8V2: Outils

EST COMPOSÉ DE:

→ Mathématiques financières

VVJ8EMF | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant: Zaka RATSIMALAHELO

DESCRIPTION:

Introduction.

Intérêts simples.

Intérêts composés.

Actualisation; La valeur actuelle nette d'un investissement et Indice de profitabilité d'un investissement.

Taux de rentabilité interne et durée de récupération.

Taux de rentabilité interne global; la valeur actuelle nette globale et Indice de profitabilité global.

Emprunts Indivis.

Emprunts obligataires

OBJECTIFS:

L'objectif du cours est de donner aux étudiants des outils nécessaires qui leur permettent d'effectuer de manière pertinente le choix d'investissement et le choix de financement.

BIBLIOGRAPHIE:

Quittard-Pinon, F. «Mathématiques financières», EMS.

→Analyse financière des comptes consolidés

VVJ8EAFC | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant: Thierry ROY

DESCRIPTION:

- I. Les documents de synthèse en PCG et IFRS : bilan, compte de résultat, tableau de variation de la trésorerie
- II. L'analyse du risque de faillite
- A. L'analyse fonctionnelle
- B. L'analyse dynamique du risque de faillite : d'où vient l'argent et où va-t-il ?
- III. L'analyse de la rentabilité et de la profitabilité
- A. L'analyse de la rentabilité financière
- B. L'analyse de la profitabilité

OBJECTIFS:

De plus en plus d'entreprises font partie de groupes. L'analyse des comptes consolidés devient donc une compétence incontournable pour tout financier, pour évaluer notamment la performance économique et la solvabilité du groupe.

L'objectif du cours est d'acquérir les techniques et la méthodologie pour mener une analyse de la performance et de la situation financière d'un groupe

BIBLIOGRAPHIE:

ROY Thierry "DSCG 4 Comptabilité et audit", Nathan-Revue Fiduciaire

VVJ8E3	Anglais
· · · · · · ·	/ ti 191415

CREDITS: 6.0 ECTS

• 2ème Semestre

• Enseigné toute l'année

VVJ8E3: Anglais

Intervenant : **Prisca CHAY, Dana LEON-HENRI**

CREDITS: 6.0 ECTS

.....

2ème Semestre

VVJ8V4: Finance

EST COMPOSÉ DE :

→Marchés financiers et gestion de portefeuille

VVJ8EMFG | 3.0 ECTS | Période: 2

Enseignant: Dominique POINCELOT

DESCRIPTION:

La gestion financière est centrale pour arbitrer les choix d'investissement et de financement. Il est nécessaire de bien connaître les différents produits et marchés financiers à la disposition des entreprise et les techniques d'allocation d'actifs.

Deux parties sont proposées. Une partie sur l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers est assez peu technique. C'est une partie "assez littéraire" et des exemples permettent de mieux cerner l'organisation des marchés (taux d'intérêt, monétaires, actions, obligations).

Plusieurs animations sont créées pour donner des exemples et illustrations à travers des vidéos de quelques minutes. Des simulations de portefeuilles, passage d'ordres de bourse sont données.

La seconde partie introduit la notre de gestion de risques et de portefeuille. Elle est plus technique. Elle requiert un peu plus de temps de travail afin de comprendre les objectifs et les modèles d'analyse rendement/risque. La gestion financière est centrale pour arbitrer les choix d'investissement et de financement. Il est nécessaire de bien connaître les différents produits et marchés financiers à la disposition des entreprise et les techniques d'allocation d'actifs.

Deux parties sont proposées. Une partie sur l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers est assez peu technique. C'est une partie "assez littéraire" et des exemples permettent de mieux cerner l'organisation des marchés (taux d'intérêt, monétaires, actions, obligations).

OBJECTIFS:

OBJECTIF

Le cours permet aux étudiants de Master 1 Management :

- d'appréhender les différents marchés financiers français (marché obligataire et marché actions), leur organisation et fonctionnement et les techniques d'introduction
- de maîtriser les outils et méthodes de gestion de portefeuille en abordant les techniques de gestion : la gestion active (analyse fondamentale, analyse technique), la gestion alternative et la gestion passive issues de la théorie financière et des pratiques des gérants.
- une partie du cours notamment sur l'organisation institutionnelle est déjà abordée en L3. Mais pour mieux appréhender les techniques d'émission et renforcer les connaissances nous avons opté pour une reprise approfondie de ces éléments.

BIBLIOGRAPHIE:

POINCELOT, D., « Les marchés de capitaux français », Editions

Management et Sociétés, Les essentiels de la gestion, 1998.

- Poincelot D., Galano, E., Gestion et ingénierie du patrimoine, EMS, 2006;

LIVRES PLUS SPECIALISES (pocket)

- Pascal Grandin, la gestion de portefeuille d'actions, cahier 128, 1998

Nathan université cours et Exercice

- Eric Bencel, la gestion alternative, Ed. Du Verneuil, 2004

→Finance internationale 1

VVJ8EFI1 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant: Dominique POINCELOT

DESCRIPTION:

Que l'entreprise cherche à maximiser sa valeur ou à créer de la richesse pour les actionnaires (CVA, création de valeur pour l'actionnaire), les gestionnaires seront soumis à 3 objectifs prioritaires et hiérarchisés :

- maximisation des bénéfices consolidés net d'impôts (sommation de tous les bénéfices des filiales converties en monnaie domestiques)
- minimisation de la charge fiscale,
- gestion optimale des risques financiers (selon la composition en devises des différents flux des différents pays).

Avec le développement des échanges internationaux, les entreprises grandes ou petites se trouvent confrontées à des problématiques d'allocations de ressources dans le cadre international : choix d'investissement à l'étranger (filiales à l'étranger) et choix de financement. Elles sont soumises à de nombreux risques et notamment aux risques de taux de change et de taux d'intérêt. Le cours a pour objectif la maîtrise des techniques de couverture des risques et des financements internationaux et apporte les éléments de gestion financière internationale utiles aux PME ETI régionales dans le cadre de leur gestion des risques de taux d'intérêt et surtout de taux de change. Ces entreprises régionales connaissent un déficit de ressources humaines en la matière et renoncent souvent à se couvrir.

Plan

Partie 1. : le marché des changes et la gestion du risque de change

Partie 2. Le marché des taux d'intérêt et la gestion du risque de taux d'intérêt

Partie 3. Les décisions d'investissement et les financements internationaux

Remarque. Nous ne traiterons pas de la fiscalité internationale (régime des exportations et des importations,) et de la gestion de trésorerie internationale (bfr, ...).

OBJECTIFS:

Les étudiants seront en mesure de comprendre et d'appréhender les techniques de gestion financière internationale appliquées aux grandes entreprises mais surtout aux PME exportatrices/importatrices très présentes dans la grande Région BFC.

Les outils, techniques de gestion des risques de taux de change et de taux d'intérêt doivent être maitrisées afin de répondre aux exigences des entreprises en situation concrète suite à des opérations à l'étranger (exportation importation, position de change et suivi et couverture des risques), financements des exportations, assurance à l'export, et investissements à l'étranger

BIBLIOGRAPHIE:

Poincelot, D., « Les marchés de capitaux français », Editions Management et Sociétés, Les essentiels de la gestion, 1998.

Descamps, C.; Soichot, J., « Gestion financière internationale » Les essentiels de la gestion, Litec, 1995. Simon, Y., Lautier, D., Finance Internationale et gestion des risques, Economica, 2014.



CREDITS: 6.0 ECTS

• 2ème Semestre

VVJ8V5: Pilotage et décision

EST COMPOSÉ DE:

→Reporting et pilotage de performance

VVJ8ERPP | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant: Benoit PIGE

→Comptabilité de gestion approfondie

VVJ8ECGA | 3.0 ECTS | Période: 2

Enseignant: Benoit PIGE

DESCRIPTION:

Séance 1 : La gestion stratégique des coûts : consommation de ressources et création de valeur

Séance 2 : La distinction marché et organisation, prix et coûts

Séance 3 : L'identification des ressources de l'entreprise

Séance 4 : La structure organisationnelle et la notion d'activité

Séance 5 : Les consommations de ressources par les centres d'activité

Séance 6 : Les activités support

Séance 7 : Les standards de coûts

Séance 8 : La gestion stratégique des ressources humaines

Séance 9 : L'adéquation création de valeur et consommation de ressources

Séance 10 : Le choix « make or buy », fabriquer ou sous-traiter

OBJECTIFS:

Comprendre la relation entre consommation de ressources et création de valeurs. Disposer de la méthodologie et des outils pour mettre en place un suivi des coûts par activités dans une perspective de gestion stratégique de l'organisation.

BIBLIOGRAPHIE:

Pigé Benoît (2012), Gestion stratégique des coûts ¿ Du management des activités au Lean Management, <u>éditions EMS</u> (Management & Société), Les Essentiels de la Gestion.



PERIODE INTITULE CREDITS

Master finance semestre 9

•	VVJ9VI - CONTRÔLE ET COMPTABILITÉ APPROFONDIE	6.0
1	VVJ9ECGA - Contrôle de gestion approfondi	2.0
1	VVJ9EDFS - Diagnostic financier et stratégique	2.0
1	VVJ9ENCI - Normes comptables internationales	2.0
•	VVJ9V2 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET FISCAL	6.0
1	VVJ9EFI - Fiscalité internationale	2.0
1	VVJ9EDF - Droit du financement	2.0
1	VVJ9EFCD - Fiscalité et comptabilité des décisions financières	2.0
•	VVJ9V3 - INSTRUMENTS FINANCIERS	6.0
2	VVJ9EFI2 - Finance internationale 2	2.0
2	VVJ9EGAF - Gestion des actifs financiers	2.0
2	VVJ9EGT - Gestion de trésorerie	2.0
▼	VVJ9V4 - OUTILS DE DÉCISIONS FINANCIÈRES	6.0
2	VVJ9ECGO - Contrôle et gouvernance des organisations	3.0
2	VVJ9EAUD - Audit	3.0
▼	VVJ9V5 - GESTION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES	6.0
1	VVJ9ESFC - Structure financière, coût du capital et création de valeur	2.0
1	VVJ9EIF - Ingénierie financière	2.0
1	VVJ9EAFA - Analyse financière approfondie	2.0

Master finance semestre 10

2	VVJXESTA - STAGE	30.0
---	------------------	------

Les périodes :

Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
Enseigné en période 2 (février à mai)
Enseigné toute l'année (octobre à mai)

17

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 2

VVJ9V1	Contrôle et comptabilité approfondie	
		CREDITS: 6.0 ECTS
• ler	Semestre	
VVJ9VI :	: Contrôle et comptabilité approfondie	
EST COM	POSÉ DE :	
→C	ontrôle de gestion approfondi	
\	/VJ9ECGA 2.0 ECTS Période : 1	
E	Enseignant: Charles DUCROCQ	
→D	piagnostic financier et stratégique	
\	/VJ9EDFS 2.0 ECTS Période : 1	
E	Enseignant : Pascale BRENET	
	DESCRIPTION :	

DESCRIPTION:

Cet enseignement permet aux étudiants d'avoir une compréhension globale de l'entreprise en associant analyse stratégique et analyse financière. L'analyse financière et stratégique doit permettre d'étudier l'évolution de l'entreprise dans le temps (données sur une période d'au moins trois ans) et dans l'espace (comparaison de la situation de l'entreprise avec celle de ses concurrents et de l'ensemble de son secteur d'activité).

Le cours est proposé en pédagogie inversée à l'aide de plusieurs études de cas. L'analyse financière étant abordée dans d'autres cours du master MAFE, le cours apporte des notions et outils d'analyse stratégique et invite les étudiants à mobiliser leurs connaissances issues des enseignements de finance.

Les études de cas sont choisies afin de montrer des entreprises variées par la taille, le secteur d'activité et le degré d'innovation, situées dans des dynamiques de croissance ou au contraire en difficulté.

OBJECTIFS:

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de procéder au diagnostic d'une entreprise en mettant en perspective ses performances (ou difficultés) financières avec ses choix stratégiques, sa position concurrentielle et le potentiel des marchés sur lesquels elle opère. Il s'agit donc de rapprocher les données financières des aspects factuels de la stratégie de l'entreprise.

Réaliser un diagnostic stratégique Mobiliser les outils d'analyse stratégique Réaliser une analyse comparative entre plusieurs entreprises concurrentes (étalonnage) Réaliser une analyse financière contextualisée

Rédiger une note de synthèse sur une entreprise

Construire des préconisations stratégiques sur la base d'un diagnostic préalable



BIBLIOGRAPHIE:

- « Stratégor » 6e édition Toute la stratégie d'entreprise ¿ Laurence Lehmann-Ortega, Frédéric Leroy, Pierre Dussauge, Rodolphe Durand, 2013 Dunod
- « Stratégique » <u>Gerry Johnson, Richard Whittington, Kevan Scholes, Duncan Angwin, Patrick Regnér, Frédéric Fréry</u> 10e édition 2014 Pearson
- « Finance d'entreprise » Pierre Vernimmen Pascal Quiry, Yann Le Fur Dalloz ¿ 2016.

→Normes comptables internationales

VVJ9ENCI | 2.0 ECTS | Période:1

Enseignant: Thierry ROY

DESCRIPTION:

Les thèmes suivants pourront être abordés :

- la location financement (le crédit-bail)
- la juste valeur
- les instruments financiers
- les provisions
- les stocks

OBJECTIFS:

¿More than 100 countries speak the same accounting language today, whereas a decade ago, no major economy used the IFRS (Mr Mario DRAGHI, Président de la BCE; <u>9 Juillet 2014; Londres</u>)

L'objectif du cours est de maitriser l'information financière en normes IFRS sur certains points comptables délicats.

BIBLIOGRAPHIE:

- « Comptabilité et Audit ; UE 4 DSCG », Thierry ROY et al., Nathan/Revue-Fiduciaire
- « Les Normes comptables internationales (IFRS) », B. Raffournier, Economica, 5ieme Edition;
- « <u>Comptabilité et analyse financière</u>, Une perspective globale », Hervé Stolowy, Michel J. Lebas, Yuan Ding, Georges Langlois, 3ieme 2dition, 2013, Pearson
- « Comptabilité financière en IFRS », Dick W. et Missonier-Piera F., Pearson Education;
- « Pratique des normes IAS/IFRS », Obert R., Dunod
- « L'information financière en crise », Véron N, Autret M. et Galichon A. (2004), Odile Jacob

VVJ9V2	Environnement juridique et fiscal	
		CREDITS: 6.0 ECTS
• ler	Semestre	
VVJ9V2	Environnement juridique et fiscal	
EST COM	POSÉ DE :	
→Fi	scalité internationale	
V	VJ9EFI 2.0 ECTS Période : 1	
E	nseignant: Souhir KHEMIR	
_	ESCRIPTION:	
1.	La double imposition internationale et sa solution conventionnelle	
2	La fiscalité des personnes physiques: la territorialité de l'impôt sur le rever	nu (IR)
3	La fiscalité des personnes morales: la territorialité de l'impôt sur les sociét	és (IS)
4	. Optimisation, évasion ou fraude fiscale	
<u>C</u>	BJECTIFS:	
li	oonner une vision d'ensemble des principes fiscaux concernant une person en avec l'étranger. Comprendre comment éviter la double imposition par l scales internationales.	
В	IBLIOGRAPHIE:	
P	récis de fiscalité internationale de Bernard Castagnède.	
→D	roit du financement	

46

VVJ9EDF | 2.0 ECTS | Période : 1

Enseignant: None

→Fiscalité et comptabilité des décisions financières

VVJ9EFCD | 2.0 ECTS | Période : 1

Enseignant: Souhir KHEMIR

DESCRIPTION:

La fiscalité et la comptabilité:

- -des revenus des capitaux mobiliers
- -du passage à la structure sociétaire
- -de la transmission de la société
- -de la restructuration d'entreprise

OBJECTIFS:

Comprendre comment la fiscalité influence la prise des décisions de financement des personnes physiques et morales. Savori enregistrer comptablement les principales décisions financières liées aux problématiques ci-dessus.

BIBLIOGRAPHIE:

Mémento fiscal chez Francis Lefebvre

Manuel de Comptabilité approfondie (DCG 10)

VVJ9V3 Instruments financiers

_ CREDITS: 6.0 ECTS

• 1er Semestre

VVJ9V3: Instruments financiers

EST COMPOSÉ DE:

→Finance internationale 2

VVJ9EFI2 | 2.0 ECTS | Période: 2

Enseignant: Evelyne POINCELOT

DESCRIPTION:

Présentation du marché des changes : les taux de change et les fourchettes de cotation, les positions de change, les acteurs, les principales opérations réalisées ;

Présentation des risques de change et des techniques de gestion de la position de change

Les couvertures fermes

Les couvertures permettant de profiter d'une évolution favorable des taux de change (avec une présentation des principaux marchés internationaux de produits dérivés);

Les principaux déterminants des taux de change (théories de la parité des taux couverte et non couverte, théorie de la parité des pouvoirs d'achat, relation de Fisher internationale...);

Les spécificités de la gestion financière dans un contexte international.

OBJECTIFS:

Connaître les risques de change et leurs conséquences ;

Choisir les moyens de couverture adaptés;

Comprendre les déterminants des taux de change et le fonctionnement du marché des changes;

Connaître les spécificités de la gestion financière dans un contexte international.

BIBLIOGRAPHIE:

Bouchet M., Langlois G., Salin P., Gestion et finance internationales, Pearson Education, 10ème édition, 2004

De La Bruslerie H., Eliez C., Trésorerie d'entreprise : gestion des liquidités et des risques, Paris, Dalloz, coll. Gestion, 3ème édition, 2012.

Desbrieres Ph., Poincelot E., Gestion de trésorerie, EMS, collection « les essentiels de la gestion », 2 ème édition, 2015.

Fontaine P., Gresse C., Gestion des risques internationaux, coll. Hypertaux, Dalloz, 2003.

Jura M., Technique financière internationale, Dunod, 2ème édition, 2003.

La Baume C., Rousset A., Taufflieb Ch., Couverture des risques de change et de taux dans l'entreprise, Economica. AFTE. 1999.

Peyrard J., Gestion financière internationale, coll. Vuibert Gestion, 5ème édition, 2005.

Simon Y., Morel C., Finance internationale, Economica, collection gestion, 11ème édition, 2015.

Simon Y., Lautier D., Finance internationale et gestion des risques, Economica, 7ème édition, 2013.

→Gestion des actifs financiers

VVJ9EGAF | 2.0 ECTS | Période : 2

Enseignant: Dominique POINCELOT

DESCRIPTION:

Le cours est fondé sur la gestion de risques et de portefeuille. Il est plus technique et approfondie le cours de M1 (marchés financiers). Il requiert un peu plus de temps de travail afin de comprendre les objectifs et les modèles d'analyse rendement/risque. Il est nécessaire de bien connaître les différents produits et marchés financiers à la disposition des entreprise et les techniques d'allocation d'actifs.

3 parties sont proposées.

Partie 1. La gestion passive des actifs financiers. C'est une partie sur la gestion du couple rendement/risque (risque et diversification, modèle Medaf.)

Partie 2. La gestion active des actifs financiers. Evaluation actuarielle des actifs financiers, analyse technique, gestion active avec l'évaluation à partir du Medaf.

Partie 3. La performance des actifs financiers et l'efficience des marchés. Mesures traditionnelles de la performance (Sharpe, Theynor, Jensen) et les test d'efficiences (faible, semi forte CAR).

Des animations, simulations de gestion d'actifs sont proposées (choix d'actifs d'après les cours 2015 et le MEDAF).

3 vidéos sont également proposées afin de mieux cerner les techniques de gestion (leurs applications).

OBJECTIFS:

OBJECTIE

Le cours permet aux étudiants de Master 1 Management :

- d'appréhender sommairement les différents marchés financiers français (marché obligataire et marché actions)
- de maîtriser les outils et méthodes de gestion d'actifs (actions, obligations) en abordant les techniques de gestion : la gestion active (analyse fondamentale, analyse technique), la gestion alternative et la gestion passive issues de la théorie financière et des pratiques des gérants.

BIBLIOGRAPHIE:

POINCELOT, D., « Les marchés de capitaux français », Editions

Management et Sociétés, Les essentiels de la gestion, 1998.

- Poincelot D., Galano, E., Gestion et ingénierie du patrimoine, EMS, 2006;

LIVRES PLUS SPECIALISES (pocket)

- Pascal Grandin, la gestion de portefeuille d'actions, cahier 128, 1998

Nathan université cours et Exercice

- Eric Bencel, la gestion alternative, Ed. Du Verneuil, 2004

→Gestion de trésorerie

VVJ9EGT | 2.0 ECTS | Période : 2

Enseignant: Evelyne POINCELOT

DESCRIPTION:

L'EVALUATION DES FLUX FINANCIERS

Définition et explication de la trésorerie

La prévision des flux

LE SYSTEME DE GESTION DE TRESORERIE EN DATE DE VALEUR

LA GESTION OPTIMALE DE LA STRUCTURE DE TRESORERIE PRÉVISIONNELLE

Les conditions bancaires et la présentation des différents taux utilisés en gestion de trésorerie

Présentation des instruments de placement et de financement de trésorerie

Les décisions d'arbitrage

LE DIAGNOSTIC MENSUEL DE LA TRESORERIE

LA GESTION DE TRESORERIE DANS LES GROUPES

OBJECTIFS:

Connaître les principaux outils permettant de prévoir les flux (plan financier, budget de trésorerie, fiche en valeur...)

Connaître les principaux instruments de placement et de financement utilisés en France (avantages et inconvénients respectifs)

Connaître les spécficités de la gestion de la trésorerie dans les groupes

BIBLIOGRAPHIE:

Ouvrages en finance d'entreprise et plus spécialisés en gestion de trésorerie

CHARREAUX G., Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème édition,2014.

CELLIER-DELIENNE A., KHATH S., Gestion de trésorerie, 3ème édition, Economica, coll. Techniques de Gestion, 2012.

CHESNEAU D., RANSON G.P, Trésorerie, risques de marché et gouvernement d'entreprise, Economica, coll. AFTE, 2006.

DE LA BRUSLERIE H., ELIEZ C., Trésorerie d'entreprise : gestion des liquidités et des risques, Paris, Dalloz, coll. Gestion, 3ème édition, 2012.

DESBRIERES PH., POINCELOT E., Gestion de trésorerie, ed. Management, coll. Les essentiels de la gestion, 2ème édition 2015.

VVJ9V4	Outils	de	décisions	financières

CREDITS: 6.0 ECTS

• 1er Semestre

VVJ9V4: Outils de décisions financières

EST COMPOSÉ DE :

→Contrôle et gouvernance des organisations

VVJ9ECGO | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant: Benoit PIGE

DESCRIPTION:

- 1) L'entreprise en tant que propriété des actionnaires
- 2) Le conflit d'intérêt entre actionnaires et dirigeants
- 3) Le conseil d'administration, organe de contrôle des dirigeants
- 4) La politique d'incitation
- 5) La communication financière, les IFRS
- 6) L'audit en tant que certification des états financiers
- 7) La théorie des parties prenantes

OBJECTIFS:

Comprendre et étudier les enjeux de contrôle et d'audit liés à la gouvernance des entreprises

BIBLIOGRAPHIE:

Pigé Benoît (2010), " Éthique et Gouvernance des Organisations ", Economica.

Paper Xavier & Pigé Benoît (2009), "Normes comptables internationales et gouvernance des entreprises : le sens des normes IFRS", EMS.

Pigé Benoît (2008), "Gouvernance, Contrôle et Audit des Organisations", Economica.

Pigé Benoît, sous la direction de (2011), "Qualité de l'audit", DeBoeck.

→Audit

VVJ9EAUD | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant: Benoit PIGE

DESCRIPTION:

- I) Le contrôle interne
- II) Les normes de contrôle interne du COSO
- III) L'audit
- IV) La révision comptable et la certification des comptes
- V) Les outils de l'audit comptable
- VI) L'approche en termes de cycles

OBJECTIFS:

Découvrir et maîtriser le processus d'audit en partant d'une approche par les risques

BIBLIOGRAPHIE:

Pigé Benoît (2009), Audit et contrôle interne, 3e éd., EMS

VVJ9V5 Gestion financière des entreprises

CREDITS: 6.0 ECTS

• 1er Semestre

VVJ9V5: Gestion financière des entreprises

EST COMPOSÉ DE:

→Structure financière, coût du capital et création de valeur

VVJ9ESFC | 2.0 ECTS | Période:1

Enseignant: Evelyne POINCELOT

DESCRIPTION:

Création de valeur et choix des investissements

Une mesure objective de création de valeur : la VAN

L'inadéquation des critères concurrents de choix des investissements

La détermination de la VAN

Les difficultés dans l'application du critère de la VAN

Exercices corrigés

La détermination du coût des fonds propres externes

La relation entre la rentabilité et le risque

Le MEDAF, modèle d'équilibre des actifs financiers

Décisions de financement et création de valeur

Les fondements de la relation entre la structure de financement et la valeur de l'entreprise

La détermination du coût du capital (ou coût moyen pondéré du capital)

La création de valeur : les différentes méthodes d'évaluation

OBJECTIFS:

Connaître et comparer les critères de choix d'investissement;

Déterminer le coût des fonds propres et du capital ;

Préciser la relation entre la structure de financement et la création de la valeur ;

Déterminer les choix de financements optimaux ;



BIBLIOGRAPHIE:

Berk J., De Marzo P., Capelle-Blancard G., Couderc N., 2014, Finance d'entreprise, 3ème édition, Pearson Education

Brealey RA., Myers SC. Allen F., 2016, Principes de gestion financière des sociétés, 9ème édition, Pearson Education

G. Charreaux, Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème édition, 2014.

Chrissos J., Gillet R., 2008, Décision d'investissement, 2ème édition, Pearson Education, coll. Gestion appliquée

Leuttenegger M-A, 1999, Gestion de portefeuille et théorie des marchés financiers, 2ème édition, Economica

Ross S.A, Westerfield R.W, Jaffe J.F, 2005, Corporate Finance, traduction et adaptation françaises, ed. Dunod,

Vernimmen P., 2016, Finance d'entreprise, 14ème édition, ed. Dalloz

→Ingénierie financière

VVJ9EIF | 2.0 ECTS | Période:1

Enseignant: Jean-baptiste CARTIER

→ Analyse financière approfondie

VVJ9EAFA | 2.0 ECTS | Période : 1

Enseignant: Gérald DEMOULIN

DESCRIPTION:

A partir d'un socle de connaissances déjà acquises (notamment des grands principes des processus de base da la comptabilité), approfondir l'exploitation des données issues de l'analyse financière des états financiers annuels dans une vision dynamique appliquée notamment dans le cadre des relations des entreprises avec leurs banques.

Prérequis:

Connaissance et interprétation des documents de synthèse (états financiers annuels spécifiquement les données retranscrites dans la liasse fiscale).

Capacité à opérer les retraitements des données du compte de résultat (soldes intermédiaires de gestion) et du bilan fonctionnel (valeurs structurelles : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie).

OBJECTIFS:

- Tester sa capacité à réaliser un diagnostic rapide par une simple lecture des comptes annuels.
- Mesurer la solidité et la performance de l'entreprise.
- Savoir détecter les signes de dégradation de l'entreprise.
- Construire et analyser les informations sur les flux de financement, d'investissement et de trésorerie.
- Synthétiser son analyse adaptée à destinataire (ou commanditaire) par un choix des méthodes, indicateurs et ratios financiers les plus pertinents.
- Comprendre la manière dont les banques utilisent les documents comptables dans les relations avec leurs entreprises clientes.

BIBLIOGRAPHIE:

Bernet-Rollande L., Pratique de l'analyse financière, Dunod, 2015.

Marion A., Analyse financière - Concepts et méthodes, Dunod, 2015.

Quiry P. & Le Fur Y., Vernimmen P., Finance d'entreprise, Dalloz, 2020.



CREDITS: 30.0 ECTS

• 2ème Semestre

Enseigné en période 2 (février à mai)

VVJXESTA: Stage

Intervenant: None

DESCRIPTION:

Le stage se déroule sur une durée de 4 mois (minimum) à 6 mois (maximum) en entreprise. Il doit impérativement se terminer au 31 août de l'année universitaire.

Voici quelques étapes pour mener à bien votre recherche.

1. La recherche du stage.

L'étudiant doit chercher un stage dans une organisation : entreprise, PME, PMI, groupes industriels, grande distribution, banques et assurances, mais aussi collectivités, institutions, cabinets d'experts, agences, associations.

L'objet est de trouver une organisation qui vous accueillera et proposera une mission autour d'un thème dans les domaines de la finance, comptabilité, contrôle de gestion, fiscalité et management.

Par exemple, des missions de suivi des coûts budgétaires, d'analyse du risque de crédit, de comptabilité des éléments de bilan . . .

Les banques et établissements de crédits, les institutions financières proposent des stages en banque de détail (agences) et dans les sièges régionaux. Les missions sont des analyses de risques crédits des clients (particuliers, professionnels -artisans, commerçants . . . - et entreprises.

Les missions peuvent être également des missions de contrôle de gestion financiers, de comptabilité (analyse et mise en place d'indicateurs de performance . . . reporting).

Dans les entreprises, PME, PMI, groupes et grandes entreprises, les missions sont variées : mise en place d'outils financiers (indicateurs de risques, rentabilité), évaluation des performances opérationnelles, segmentation de la clientèle et performances . . .

Les associations et collectivités locales peuvent également être un terrain très intéressant, avec des spécificités en matière de contrôle de gestion, comptabilité, fiscalité, analyse et gestion financière . . .

La recherche doit être active dès la rentrée et suppose d'envoyer des demandes très précises dans des postes identifiés (ne pas chercher à faire de " l'analyse financière en banque " mais postuler à un poste de chargé de clientèle en banque est plus pertinent)...

Pour les salariés, le stage peut être validé dans l'entreprise qui vous emploie. Toutefois, la fonction doit être dans le champ de la finance, comptabilité, management . . . voire droit.

2.La validation du stage et le suivi de l'étudiant.

L'étudiant doit valider la mission par un enseignant responsable du suivi de stage (équipe pédagogique) et son tuteur en entreprise. Il s'agit de définir un problème financier, comptable ou de contrôle en entreprise (analyse de la rentabilité de certains clients, mise en place d'outils d'analyse de performance financière, contrôle des éléments d'actifs . . .).

L'enseignant responsable doit être sollicité d'après son champ de compétences (finance ou contrôle de gestion, marketing bancaire . . .).

Il validera le choix de la mission en entreprise et suivra l'avancement du travail notamment afin de préparer l'étudiant dans la rédaction du rapport de stage (choix du thème proposé par l'étudiant à valider par l'enseignant, choix du plan et des méthodes proposées . . .).

3. Le rapport de stage.

Il n'est pas demandé de présenter un travail purement théorique sans lien avec celui réalisé au cours du stage. A l'inverse, une simple description de l'entreprise et du travail accompli quotidiennement serait insuffisante.

Il convient de faire une analyse de la mission, en prenant de la distance par rapport aux tâches demandées. Cette analyse permet la mise en relation des connaissances théoriques, les techniques acquises à l'Université et les solutions appliquées.

Par exemple, dans le cadre d'un travail d'analyste de crédit, l'étudiant sera en mesure de se poser la question de la pertinence des outils d'analyse financière retenus par la banque (intérêts et limites de la méthode appliquée . .). Il convient de faire preuve d'un sens critique de manière à mettre en évidence l'acquisition et la maîtrise de ses connaissances.

Le rapport doit mettre en valeur le travail effectué. Il faut s'assurer de bien expliquer au lecteur les démarches entreprises pour répondre à la mission, les choix méthodologiques et techniques utilisées, ainsi que les résultats. A chaque étape, il faut mentionner sa contribution réelle (le stagiaire a-t-il décidé, organisé, conseillé seul ou collégialement).

Le rapport n'est pas une succession de documents internes à l'entreprise. Il ne faut pas hésiter à mettre en perspective l'apport personnel, les outils et techniques développés, les résultats attendus et réels (s'ils sont mesurables dès la fin du stage). De nombreux exemples peuvent illustrer l'analyse (cas pratique). Si l'exemple financier ou comptable est trop long, il faut faire une synthèse dans le corps du texte et développer les éléments financiers, comptables ou fiscaux dans l'annexe du rapport.

Le plan :

Éviter de faire un plan trop général par exemple :

- 1. Partie 1 Présentation de l'entreprise.
- 2. Partie 2 Ma mission en entreprise.

Mais privilégier un plan fondé sur différentes approches fonctionnelles, ou les causes-conséquences, avec des titre-idées :

Partie 1 - Les motivations en termes juridico-financiers.

Partie 2 - Les incidences sociales.

Partie 3 - Le choix et l'arbitrage.

Le rapport de stage comprendrait une trentaine de pages (annexes non comprises) si vous le présentiez en choisissant times 10, simple interligne. La présentation est libre (les informations précédentes étant données comme référence). Sauf exception, le rapport de stage devra être rendu en septembre.

L'étudiant présentera son travail lors d'une soutenance qui pourra avoir lieu par visio-conférence (Skype notamment. . .).

Chaque stagiaire a l'obligation de contacter l'enseignant qui est chargé d'encadrer le travail au moins une fois durant le stage.

4. La soutenance.

Quelques indications au sujet du déroulement de la soutenance : présentation de 20 minutes incluant un support PP, suivie de 20 minutes de questions / commentaires).

La soutenance doit avoir lieu durant la 3ème semaine de septembre (avec remise du rapport une semaine avant).

18 CALENDRIER DES EXAMENS

18.1 - Master Finance parcours Manag admin finan ent 1re année

1 - SESSION 1

24-01-2022

HORAIRES		DUREE	1	UE		EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ7ECFA		Consolidation, fusion et acquisition
10:15 - 12:15		2 h		VVJ7EGF		Gestion fiscale
14:00 - 16:00		2 h		VVJ7ECIF		Choix d'investissement et de financement
16:15 - 18:15		2 h		VVJ7ECV		Création de valeur
					25-	01-2022
HORAIRES	-	DUREE		UE		EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ8EGR		Gestion des rémunérations
10:15 - 12:15		2 h		VVJ8ERS		Relations sociales
14:00 - 16:00		2 h		VVJ8EAFC		Analyse financière des comptes consolidés
16:15 - 18:15		2 h		VVJ8EMF		Mathématiques financières
					26-	01-2022
HORAIRES		DUREE		UE		EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ7EPTF		Politique et théorie financière

16-05-2022

HORAIRES	1	DUREE	I	UE	I	EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ7EPAM		Planification et action marketing
10:15 - 12:15		2 h		VVJ7ESTR		Stratégie
14:00 - 16:00		2 h		VVJ7ESG		Statistique de gestion
16:15 - 18:15		2 h		VVJ7EEE		Économie des entreprises
					17	-05-2022
HORAIRES		DUREE		UE		EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ8EMFG		Marchés financiers et gestion de portefeuille
10:15 - 12:15		2 h		VVJ8ECGA		Comptabilité de gestion approfondie
14:00 - 16:00		2 h		VVJ7ECG		Contrôle de gestion
16:15 - 18:15		2 h		VVJ8EFI1		Finance internationale 1
					18	-05-2022

Reporting et pilotage de performance

| VVJ8ERPP |

08:00 - 10:00

2 - SESSION 2

22-08-2022

HORAIRES		DUREE		UE	EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ7ECFA	Consolidation, fusion et acquisition
10:15 - 12:15		2 h		VVJ7EGF	Gestion fiscale
14:00 - 16:00		2 h		VVJ7ECIF	Choix d'investissement et de financement
16:15 - 18:15		2 h		VVJ7ECV	Création de valeur
					23-08-2022
HORAIRES		DUREE		UE	EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ8EGR	Gestion des rémunérations
10:15 - 12:15		2 h		VVJ8ERS	Relations sociales
14:00 - 16:00		2 h		VVJ8EAFC	Analyse financière des comptes consolidés
16:15 - 18:15		2 h		VVJ8EMF	Mathématiques financières
					24-08-2022
HORAIRES		DUREE		UE	EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ7EPTF	Politique et théorie financière
10:15 - 12:15		2 h		VVJ7EPAM	Planification et action marketing
14:00 - 16:00		2 h		VVJ7ESTR	Stratégie
16:15 - 18:15		2 h		VVJ7ESG	Statistique de gestion
					25-08-2022
HORAIRES		DUREE		UE	EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ7EEE	Éco nomie des entreprises
10:15 - 12:15		2 h		VVJ8EMFG	Marchés financiers et gestion de portefeuille
14:00 - 16:00		2 h		VVJ8ECGA	Comptabilité de gestion approfondie
16:15 - 18:15		2 h		VVJ7ECG	Contrôle de gestion
					26-08-2022
HORAIRES		DUREE		UE	EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ8EFI1	Finance internationale 1

18.2 - Master Finance parcours Manag admin finan ent 2e année

1 - SESSION 1

24-01-2022

HORAIRES		DUREE		UE		EXAMENS
10:15 - 12:15		2 h		VVJ9EIF		Ingénierie financière
14:00 - 16:00		2 h		VVJ9ESFC		Structure financière, coût du capital et création de valeur
16:15 - 18:15		2 h		VVJ9EAFA		Analyse financière approfondie
					2	5-01-2022
HORAIRES		DUREE		UE	ı	EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ9ECGA		Contrôle de gestion approfondi
10:15 - 12:15		2 h		VVJ9ENCI		Normes comptables internationales
14:00 - 16:00		2 h		VVJ9EDF		Droit du financement
16:15 - 18:15		2 h		VVJ9EFCD		Fiscalité et comptabilité des décisions financières
					2	6-01-2022
HORAIRES		DUREE		UE		EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ9EFI	I	Fiscalité internationale
					10	6-05-2022
HORAIRES		DUREE		UE		EXAMENS
08:00 - 10:00		2 h		VVJ9EFI2		Finance internationale 2
10:15 - 12:15		2 h		VVJ9EGT		Gestion de trésorerie
14:00 - 16:00		2 h		VVJ9EGAF		Gestion des actifs financiers
16:15 - 18:15		2 h		VVJ9ECGO		Contrôle et gouvernance des organisations
					1	7-05-2022
HORAIRES		DUREE		UE		EXAMENS
			_			

19 GLOSSAIRE

Α

AES: Administration Économique et Sociale

AGE: Administration et Gestion des Entreprises

ATLAS: Logiciel de gestion des centres d'examen

ANNEE SUP-FC : Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

В

BU: Bibliothèques Universitaires

С

CAP: Centre d'Accompagnement Pédagogique

CC: Contrôle Continu

CDC: Centre de Certification

CeLaB : Centre de Langue de la Bouloie **CLA :** Centre de Linguistique Appliquée

CLES: Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur

CT: Contrôle Terminal

CTU : Centre de Télé-enseignement Universitaire (centre d'enseignement à distance)

CVEC : Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

D

DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

DEDALE: Fil d'Ariane pour votre inscription

DM: Devoir à la Maison

DVL: Développement et Validation du Logiciel : parcours de master mention Informatique

Е

EAD : Enseignement À Distance **ETP :** Études Territoriales et Politiques **ENT :** Environnement Numérique de Travail

ECandidat : Logiciel de candidature

EPeda: Logiciel d'inscription

EC: Éléments Constitutifs, appelées EC: sous-modules indépendants et capitalisables au sein de l'UEC dans laquelle ils s'intègrent, et de leur semestre et année universitaires. Comme les UE, les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre. Un EC ne peut appartenir qu'à une seule UEC.

ECTS: European Credit Transfer System: Chaque semestre universitaire, (correspondant à une année-SUP-FC dans le cas de la demi-vitesse), est composé d'UE et/ou d'UEC (incluant la totalité des EC qui les composent) représentant 30 crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Les UE, UEC et EC représentent un nombre donné de crédits ECTS, de telle manière que le nombre de crédits d'une UEC correspond à la somme des crédits de ses EC. Ainsi, pour chacun des diplômes proposés, un semestre universitaire peut être composé de 5 UE de 6 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et 2 UE de 3 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et d'1 UEC de 6 crédits constituée de 2 EC de 3 crédits, etc.

F

FIED : Fédération inter-universitaire de l'Enseignement à Distance : La FIED est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour représenter l'enseignement universitaire Français à l'international.

FLE: Français Langue Etrangère

FUP: Formations Universitaires Professionnalisantes: elles ont pour objectif de découvrir un domaine ou d'accroitre une qualification au regard d'une fonction exercée, de faire évoluer un niveau de qualification en vue d'une progression de carrière, de remettre à jour et de compléter les connaissances déjà acquises. Ces formations ne sont pas diplômantes. Elles sont sanctionnées par la remise d'une attestation de fin de formation, mentionnant la ou les notes obtenues par le stagiaire s'il décide de se soumettre aux évaluations programmées. Ces formations ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.

FAQ: Foire Aux Questions

1

INE : Identifiant National Etudiants : il est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

ITVL : Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et Systèmes : Parcours de master mention Informatique

I2A: Informatique Avancée et Applications: Parcours de master mention Informatique

М

MAFE: Management Administratif et Financier en Entreprise

MESRI: Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Moodle : Plateforme d'apprentissage à distance

M3C: Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences **MEEF**: Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

Р

PÉRIODE : l'année est décomposée en deux périodes : la période 1 de octobre à janvier et la période 2 de février à mai.

R

RU: Restaurant Universitaire

S

SEFOC'AL: Service de Formation Continue & Alternance

SPI : Sciences Pour l'Ingénieur **ST :** Sciences et Techniques

SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification

Т

TOEIC: Test of English for International Communication

TP : Travaux pratiques **TD :** Travaux dirigés

U

UE : Unités d'Enseignement : modules indépendants et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires. Elles sont constituées d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Elles font l'objet d'une évaluation propre.

UEC : Unités d'Enseignement Constituées : UE abstraites dans le sens où elles sont indépendantes et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires, mais elles ne proposent pas d'activités de cours et ne font donc pas l'objet d'une évaluation propre. En fait, les UEC sont simplement formées par l'agrégat de sous-modules, appelés éléments constitutifs.

UFC: Université de Franche-Comté

٧

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience **VES :** Validation des Etudes Supérieures

VAPP: Validation des Acquis Professionnels et Personnels



VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TROUVER DES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET:

